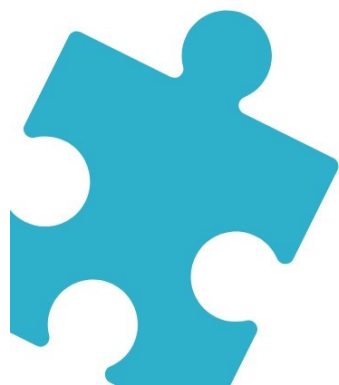
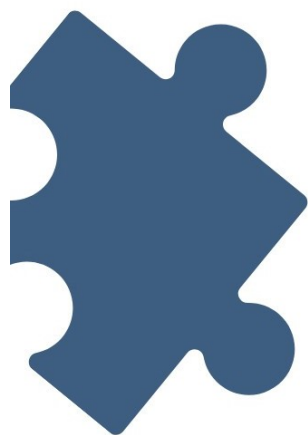


ÉTUDE SUR LES ASSOCIATIONS DE LOIR-ET-CHER



Le rapport complet

Avec le soutien de :



BANQUE des
TERRITOIRES







Introduction	4
<i>Le contexte et les objectifs de l'étude.....</i>	4
<i>La structuration de l'étude.....</i>	4
<i>Précisions méthodologiques.....</i>	5
Les ressources utiles	5
Les différents arbitrages	7
1/ Le profil des associations et de leurs membres	9
1.1/ Le profil des associations actives.....	9
1.1.1/ Répartition par secteurs géographiques	9
1.1.2/ Répartition par secteurs d'activités	10
1.1.3/ L'âge des associations	12
1.2/ Les associations employeuses	13
1.2.1 Répartition par secteurs géographiques	13
1.2.2/ Répartition par secteurs d'activités	14
1.3/ Le profil des membres.....	15
1.3.1/ Membres bénévoles et administrateurs	15
1.3.2/ Membres adhérents et bénéficiaires	17
1.3.3 Les membres salariés	18
1.3.4/ Les volontaires	20
2/ La vitalité du tissu associatif.....	20
2.1/ Les dynamiques de création et de dissolution	21
2.1.1/ La dynamique de création	21
2.1.2/ La dynamique de dissolution	23
2.1.3 / Un aperçu du processus de renouvellement.....	25
2.2/ L'impact de la crise sanitaire.....	26
2.2.1 Les effets persistants de la crise sanitaire	26
2.2.2 Des perspectives incertaines.....	28
3/ Atouts, fragilités et leviers d'action	32
3.1/ Force et faiblesse du tissu associatif	32
3.1.1/ Les atouts et réussites des associations.....	32
3.1.2/ Les difficultés exprimées par les associations	34
3.2 Quels leviers pour faire face aux difficultés ?.....	36
3.2.1/ L'affiliation à un réseau.....	36
3.2.2/ L'appui sur des structures ressources.....	38
3.2.3/ La recherche de coopération inter-associative.....	40
Conclusion.....	41
Annexes	43



Introduction

Le contexte et les objectifs de l'étude

Les associations en France comme dans le Loir-et-Cher ont traversé une zone de turbulence lors d'une crise sanitaire qui les a durement marquées. Elle a aussi mis en lumière la résilience d'un grand nombre de ces associations qui ont su adapter leurs modes d'intervention pour maintenir leurs activités *a minima* et continuer à œuvrer plus que jamais au maintien d'une cohésion sociale. Peu de temps après la sortie de cette crise, il existe le sentiment général d'un tissu associatif en Loir-et-Cher fragilisé et se cherchant un nouveau souffle¹. Cependant, sans données objectives, il est difficile de se rendre compte de l'état réel des associations, de leurs besoins, de leurs envies, de leurs difficultés. Il manque ainsi trop d'éléments de connaissance pour accompagner les associations, les soutenir dans leurs réalités et problématiques quotidiennes.

Or, la Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher a affirmé, ces dernières années, son rôle central dans l'accompagnement des associations. Dans un premier temps, à travers le développement de son centre de ressources à la vie associative (CRVA)², reconnu par les services de l'Etat via le label Guid'asso « Accompagnateur généraliste »³ et par le conseil régional Centre-Val-de-Loire à travers le dispositif Cap'asso⁴. Dans un second temps, dans son rôle de coanimation du réseau départemental des acteurs de l'accompagnement⁵ avec, comme objectif que chaque association, même la plus petite, puisse trouver près de chez elle un endroit pour

répondre à ses questions ou, *a minima*, qui puisse l'orienter vers une structure compétente. Une dynamique qui va dans le sens de celles enclenchées par les collectivités territoriales, tant au niveau régional⁶ que départemental⁷.

Dans ce contexte, il devenait indispensable d'avoir une boussole commune et d'éclairer les zones d'ombre qui traversent les associations de Loir-et-Cher. La mise en place d'une étude à grande échelle et concertée avec l'ensemble des acteurs départementaux qui œuvrent en soutien aux associations est alors apparue comme le meilleur moyen d'y parvenir⁸. Le premier comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 30 juin 2023 à l'initiative de la Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher et a permis de définir les objectifs principaux pour faire face à l'ensemble des défis qui se posent pour les associations et les nombreux acteurs qui les accompagnent au quotidien.

Il s'agit, d'une part, de broser le portrait des associations de Loir-et-Cher afin d'avoir une meilleure connaissance d'un tissu associatif par essence très hétérogène. Pour le présenter dans toute sa complexité, une approche territoriale et thématique est envisagée. Il s'agit, d'autre part, de mesurer l'impact réel de la crise sanitaire et ses conséquences à moyen terme, tant sur l'activité des associations que sur leur moral. Il s'agit, enfin, de mieux comprendre les besoins en accompagnement des associations et des bénévoles afin d'apporter les réponses territorialisées les plus adaptées.

La structuration de l'étude

Afin de répondre à ces objectifs, trois phases ont été définies dans la conduite de cette étude. Une première phase de concertation, afin de mobiliser tous les acteurs départementaux intéressés par la question associative dans le

cadre d'un comité de pilotage. Une seconde phase de collecte des données pensée en deux temps. Un premier temps consacré au recueil des données publiques, obtenues via les démarches déclaratives qui jalonnent la vie des

¹ C'est ce qui est ressorti du premier comité de pilotage de l'étude qui s'est déroulé le 23 juin 2023.

² En 2022, ce sont près de 170 structures qui ont été aidées dans leur vie statutaire, leur gestion comptable, etc.

³ La Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher a obtenu ce label en 2021.

⁴ La Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher s'est vu confier le rôle de conseiller associatif pour accompagner les associations souhaitant se professionnaliser.

⁵ Coanimation du réseau Guid'asso avec les services de l'Etat.

⁶ Voir le rapport du Président du Conseil régional dans le cadre de la réunion du 13 avril 2023 : « Vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région Centre Val-de-Loire pour la vitalité associative ».

⁷ Voir le plan d'action 2022-2028 du Conseil départemental de Loir-et-Cher

⁸ Voir annexes p.45 : liste des membres du comité de pilotage

associations. Un second temps s'articulant autour d'un questionnaire adressé à l'ensemble des associations, dont la phase de diffusion a abouti à la constitution d'un panel représentatif du tissu associatif en Loir-et-Cher. Enfin, une troisième phase d'analyse de l'ensemble de ces données collectées, laquelle a abouti à la réalisation de trois livrables : une infographie, une synthèse ainsi qu'un rapport circonstancié.

Pour structurer au mieux la présentation des résultats de cette phase d'analyse, nous envisageons une organisation en trois parties. La première s'intéressera au profil des associations et de leurs membres (1). Sera analysée la répartition territoriale et thématique ainsi que l'âge des associations (1.1). Nous ferons un focus sur les associations employeuses (1.2), puis nous nous

intéresserons aux différentes catégories de membres, des simples bénéficiaires de l'activité jusqu'aux volontaires, en passant par les bénévoles impliqués dans la gouvernance de l'association (1.3). La seconde partie présentera les données les plus à même de mesurer la vitalité du tissu associatif (2). D'une part en s'intéressant aux dynamiques de création et de dissolution des associations (2.1). D'autre part en présentant un certain nombre d'indicateurs sur l'impact durable de la crise sanitaire et sur les perspectives envisagées par les associations (2.2). Enfin, la troisième partie portera sur les atouts et fragilités des associations (3). En présentant tout d'abord les éléments de fierté et les difficultés exprimées par les associations (3.1). En mettant ensuite en perspective les leviers internes et externes qui leur permettent d'y faire face (3.2).

Précisions méthodologiques

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous allons faire un certain nombre de précisions méthodologiques sur les ressources utilisées ainsi que sur les arbitrages effectués.

Les ressources utiles

L'étude s'appuie sur trois types de ressources : les travaux de référence sur les associations, les données publiques et les données obtenues via le questionnaire en ligne

Les travaux de référence

Les différents travaux de référence menés en France sur le secteur associatif nous donnent des clés de compréhension pour mieux appréhender le caractère très hétérogène de ce secteur. Ils nous donnent aussi des éléments de comparaison pour réussir à situer les associations de Loir-et-Cher dans un contexte territorial plus large. Ils nous apportent enfin des outils méthodologiques, que ce soit dans le traitement des données publiques ou dans la conception et la diffusion du questionnaire.

L'ouvrage sur lequel nous nous appuyons principalement est le Paysage associatif français⁹. Il est le fruit d'un travail mené depuis 2006 par la sociologue Viviane Tchernonog, laquelle a conçu la méthodologie de référence pour l'étude des associations. Les données qui y sont présentées constituent notre socle de

base pour toutes les analyses comparatives à l'échelle nationale. Il dresse un état statistique et économique du monde associatif, met en perspective ses transformations structurelles et propose, selon les éditions, une analyse thématique plus fine¹⁰.

Cette méthodologie a été déclinée au niveau local à partir de 2009 par le réseau national des maisons des associations (RNMA) à travers la démarche d'observatoire local de la vie associative (OLVA). Ce sont surtout les grandes villes et agglomérations qui s'en sont saisies mais on recense également quelques études effectuées à une plus grande échelle¹¹.

Plusieurs travaux nous éclairent plus spécifiquement sur les associations de Loir-et-Cher. Depuis plus d'une décennie, Recherches et solidarités publie annuellement « L'essentiel

⁹ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, Le paysage associatif français : mesure et évolution, 4^e édition, Lefebvre-Dalloz, 2023.

¹⁰ La dernière édition, publiée en août 2023, donne des éléments complémentaires sur les effets de la crise sanitaire ainsi que sur les dynamiques de création et de dissolution des associations.

¹¹ Nous pouvons citer le panorama de la vie associative en Alsace paru en 2022.



de la vie associative ». Sont observés la dynamique de création des associations et l'emploi associatif. Sont estimés le nombre d'associations actives ainsi que le nombre de bénévoles¹². Enfin, il faut citer l'étude menée en 2010 par l'Observatoire de l'économie et des territoires sur le paysage associatif de Loir-et-Cher¹³ qui a permis de dégager un portrait très complet des associations, en particulier employeuses.

La collecte des données publiques

Cette étude s'est appuyée sur le **répertoire national des associations (RNA)**. Il contient les informations transmises par les associations auprès du greffe des associations lors de leurs déclarations en Préfecture¹⁴. Il nous donne notamment de la matière sur les dynamiques de création et de dissolution, sur l'objet social et le siège des associations.

Il existe deux fichiers distincts. Le fichier WALDEC répertorie l'ensemble des associations qui ont été créées depuis le 10 octobre 2005 ainsi que les associations créées en amont et qui ont fait l'objet d'une mise à jour depuis cette date. Ce fichier a été récupéré le 30 juin 2023 via la plateforme ouverte des données publiques françaises (data.gouv.fr) et a fait l'objet d'un certain nombre de corrections¹⁵. Au total, 10 458 associations ayant leur siège social dans le Loir-et-Cher ont ainsi été identifiées. Parmi celles-ci, 8798 associations sont officiellement actives¹⁶. Il existe aussi un fichier IMPORT qui recense les associations créées avant 2005 et qui n'ont jamais effectué de mise à jour depuis cette date. 5264 associations y sont enregistrées dont 4573 officiellement actives. Les études nationales ont montré qu'une partie d'entre elles étaient réellement actives¹⁷. Malgré tout, leur

nombre est trop résiduel pour se permettre d'exploiter ce fichier.

Cette étude s'est également appuyée sur le **répertoire Sirene** qui recense l'ensemble des associations dotées d'un numéro Siren¹⁸. Deux extractions ont été opérées sur ce répertoire, l'une le 17 juillet 2023, l'autre le 16 février 2024. Elles nous permettent d'identifier toutes les associations employeuses actives en 2020 et 2021, ainsi que les établissements secondaires présents sur le département¹⁹, notamment ceux issus d'associations qui n'y ont pas leur siège social. Le répertoire Sirene recense ainsi 8094 établissements associatifs, dont 5436 sont considérés comme actifs.

Pour une meilleure connaissance des associations employeuses, nous nous sommes également appuyés sur les données récoltées auprès de l'URSSAF et de la MSA par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) du Centre Val de Loire²⁰.

L'enquête auprès des associations

Les données publiques étant peu exhaustives, il était impératif de récolter d'autres informations par le biais d'un questionnaire en ligne diffusé aux associations de Loir-et-Cher²¹. Ce dernier avait pour objectif de récolter des données sur les différentes catégories de membres des associations et sur le public bénéficiaire de leurs activités. Il devait aussi servir à nous fournir de la matière pour mesurer les conséquences de la crise sanitaire et évaluer le moral des associations. Il avait enfin pour objectif de recenser les difficultés et besoins exprimés par les bénévoles et de mieux comprendre les leviers qu'ils utilisent pour y faire face. Ce questionnaire a été conçu avec le logiciel libre Framafoms²² en concertation avec les membres du comité de pilotage. Pour les aider à le compléter, les associations pouvaient

¹² Ces informations se basent sur les données publiques mais aussi sur des enquêtes régulières auprès des associations.

¹³ L'observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher, Le paysage associatif en Loir-et-Cher, Les études de l'Observatoire n°51, Février 2010.

¹⁴ Lors de la création ou de la dissolution de l'association mais aussi dans le cadre d'une modification statutaire ou d'un changement dans la composition de ses instances.

¹⁵ 233 associations n'ayant plus leur siège social dans le Loir-et-Cher ont été supprimés. 243 associations, répertoriées dans un autre département mais ayant désormais leur siège social dans le Loir-et-Cher ont été ajoutées.

¹⁶ A noter que 45 associations n'ayant pas fait de démarche de dissolution auprès du greffe des associations ont été considérées comme telles lorsque nous avons croisé les données du RNA avec

celles du répertoire Sirene, sur lequel elles ont déclaré la cessation de leur activité.

¹⁷ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit. p.23.

¹⁸ Il n'est pas obligatoire pour les associations, mais une association souhaitant demander une subvention, recruter un salarié ou développer des activités commerciales doit en disposer d'un.

¹⁹ Un établissement secondaire se distingue du siège social de l'association. Il permet à l'association de déclarer les activités (en général salariées) qu'elle mène sur un autre lieu. Il a un numéro SIRET (n°SIREN + 5 chiffres) qui lui est propre.

²⁰ Elles font l'objet d'une publication annuelle « L'ESSentiel ».

²¹ Vous trouverez la version complète du questionnaire à la page 52 des annexes.

²² Framafoms est un logiciel libre qui permet de créer et de diffuser des formulaires en ligne. Il est administré par une association loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général : Framasoft.





s'appuyer sur un certain nombre de documents laissés à leur disposition²³.

Suivant les recommandations nationales, le choix a été fait de faire une diffusion la plus large possible aux associations de Loir-et-Cher, en s'appuyant principalement sur les communes et les réseaux associatifs²⁴. Et ce en restant vigilant à ce qu'il y ait une bonne répartition territoriale et par secteur d'activité pour obtenir un échantillon le plus représentatif possible des associations du département. Il y avait également un enjeu d'éviter une surreprésentation des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher²⁵.

Les différents arbitrages

Pour déterminer le nombre d'associations actives, pour classer les associations par secteur d'activité ou pour évaluer la représentativité de l'échantillon obtenu via le questionnaire et le réajuster au besoin, il était nécessaire de procéder à un certain nombre d'arbitrages.

Estimer le nombre d'associations actives

Si l'on prend les données brutes tirées des fichiers WALDEC et IMPORT, il existe donc 15 722 associations enregistrées dans le département, dont 13 371 sont officiellement actives. Il est néanmoins avéré que bon nombre d'associations ne font pas la démarche de dissolution mais ne sont pourtant plus actives. Pour estimer ce nombre, nous pouvons nous appuyer sur deux méthodes de calcul.

La première est celle utilisée dans le Paysage associatif français. En effectuant un travail minutieux sur le département de Loire-Atlantique en 2022, « le taux d'associations actives dans le fichier WALDEC a été estimé à 80% et à 6% dans le fichier IMPORT »²⁷. Appliqué au département de Loir-et-Cher, ce calcul permet de dénombrier 7313 associations actives²⁸. Cette méthode, expérimentée sur un seul territoire, présente plusieurs biais. D'une part, il ne permet pas de prendre en compte la gestion différenciée de ce répertoire par les

Une première phase de diffusion s'est déroulée du 20 novembre au 31 décembre 2023. Elle a permis de récolter près de 350 contributions. Au 4 février et à la suite d'une relance ciblée, notamment en direction des associations créées il y a moins de 20 ans, ce chiffre est monté à 419, soit environ 6% de l'ensemble des associations actives présentes dans le département. A l'issue de ces phases de diffusion, un questionnaire d'appréciation a été envoyé aux associations répondantes. La grande majorité de ces associations l'a jugé simple d'utilisation, compréhensible et globalement pertinent²⁶.

greffes des associations²⁹. D'autre part, ces ratios peuvent évoluer dans le temps³⁰.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de prendre en compte une deuxième méthode de calcul utilisée par Recherche et solidarités³¹. Elle se base exclusivement sur le fichier WALDEC. Elle propose une fourchette comprenant l'ensemble des associations ayant effectué leur dernière déclaration il y a moins de douze ans et il y a moins de quatorze ans. Selon cette méthode, il y aurait donc entre 6611 et 7077 associations actives dans le Loir-et-Cher. Elle comporte également des biais puisqu'elle exclut des associations pourtant toujours actives³² et inclut des associations ayant des durées de vie éphémères. En s'appuyant sur ces deux méthodes de calcul, nous pouvons néanmoins estimer de manière fiable mais avec une fourchette large un nombre d'associations actives qui se situerait entre 6500 et 7500³³.

²³ Un guide d'utilisation du logiciel Framiforms, une version complète du questionnaire en version PDF, une liste des documents et définitions utiles pour faciliter la complétude du questionnaire.

²⁴ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.18

²⁵ Sur 196 associations affiliées, 25 d'entre elles ont répondu au questionnaire d'enquête. Elles représentent donc moins de 5% des associations répondantes.

²⁶ Voir les questions et l'analyse des réponses dans les annexes p.63.

²⁷ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.24.

²⁸ 7038 sur le fichier WALDEC, 275 sur le fichier IMPORT.

²⁹ 832 associations, dont près de la moitié sur l'arrondissement de Romorantin, ont été intégrées au fichier WALDEC sans qu'elles

n'aient fait de déclaration depuis 2004. Cela montre la marge de manœuvre que peuvent avoir les greffes des associations.

³⁰ Si le nombre d'associations actives sur le fichier WALDEC pourrait être stable d'une année à l'autre, ce n'est pas le cas sur le fichier IMPORT, sur lequel ce nombre ne peut que baisser.

³¹ BAZIN Cécile, DUROS Marie, LIN Christine, BONNEAU Patrick, FAURITTE Guillaume, MALET, Jacques, La France associative en mouvement, Recherches et solidarités, octobre 2023, pp.11 et 12.

³² 4% des associations répondantes n'ont fait aucune déclaration ces 14 dernières années.

³³ Cela corrobore les chiffres avancés dans l'édition 2023 des Essentiels de la vie associative du Loir-et-Cher.





Constituer le panel de référence

Reste à savoir quel panel nous sert de référence pour broser le portrait des associations de Loir-et-Cher. Dans la mesure où il n'est pas possible de repérer quelles associations sont en sommeil, y compris en se basant sur l'année de dernière déclaration il semble préférable de prendre comme base de référence les 8798 associations officiellement actives et de présenter les résultats en valeur relative (en pourcentage). Pour les données qui requièrent des comparaisons chiffrées³⁴, nous prendront comme base 7000 associations actives au prorata (environ 80%) des 8798 associations déclarées actives dans le fichier WALDEC.

Définir les secteurs d'activités

Viviane Tchernonog insiste sur l'importance fondamentale du codage du secteur d'activité de l'association afin de procéder à des analyses thématiques qui ont du sens³⁵. Ce codage se base sur la classification faite par les greffes des associations lors de la déclaration des associations ou lors de leur changement d'objet social. Pour y parvenir, ils s'appuient sur la nomenclature WALDEC, laquelle enregistre 29 « objets sociaux parents » et près de 300 « objets sociaux ». Il est utile de préciser que les choix opérés par les différents greffes sont subjectifs et qu'il a été nécessaire de les harmoniser³⁶.

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons avec l'étude nationale de référence, il nous a

semblé préférable d'adopter le même classement en sept thématiques principales. Pour pouvoir procéder à une analyse plus fine par thématique, nous avons défini 35 thématiques secondaires³⁷.

Evaluer la représentativité de l'échantillon

Pour s'assurer de la bonne représentativité de l'échantillon obtenu via le questionnaire en ligne, il a fallu vérifier un certain nombre de critères (répartitions géographique et thématique, zone d'intervention, poids des associations, etc.)³⁸. S'il existe un déséquilibre entre les arrondissements de Vendôme et de Romorantin, il n'est pas rédhibitoire et s'explique, d'une part, par le faible taux d'associations observés dans le sud du département³⁹ et, d'autre part, par un moins bon référencement des associations sur le secteur de Vendôme⁴⁰. Il y a aussi une bonne répartition par secteur d'activité malgré une présence plus importante des associations du secteur « Sport et activités de plein air ». En revanche, il y a une surreprésentation des associations employeuses qui pose davantage problème⁴¹. Nous avons donc pris la décision d'effectuer une pondération afin d'abaisser le poids des associations employeuses à hauteur de 11% de l'ensemble des associations répondantes. A l'exception des analyses qui ne concernent que les associations employeuses, toutes celles effectuées à partir des données récoltées via le questionnaire en ligne prennent donc en compte cette pondération.

³⁴ Exemple : cette donnée est utile lorsque nous calculons le nombre d'associations par habitants. Il s'agit de l'un des indicateurs utilisés dans les études nationales pour analyser les dynamiques associatives dans chaque département.

³⁵ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p 19.

³⁶ A titre d'exemples, sur les 255 associations classées dans l'objet social parents « Domaines divers, domaines de nomenclature Sitadele à reclasser », 251 sont issues de la sous-préfecture de Vendôme. Sur l'arrondissement de Romorantin, nous avons constaté une présence anormale d'associations classées dans la sous-thématique « Echanges locaux, réseaux d'échanges ».

³⁷ Voir annexes p.50.

³⁸ Voir annexe p.64.

³⁹ Voir partie 2 Ce serait peut-être le signe qu'il y a davantage d'associations réellement actives que dans le reste du département.

⁴⁰ Il n'existe qu'un seul répertoire, géré par Vend'asso, qui y recense la centaine d'associations de l'agglomération qui lui sont affiliées. A titre de comparaison, la ville de Romorantin recense 223 associations. Celle de Blois en recense 375.

⁴¹ Elles représentent 28% des associations répondantes contre environ 11% de l'ensemble des associations actives.



1/ Le profil des associations et de leurs membres

1.1/ Le profil des associations actives

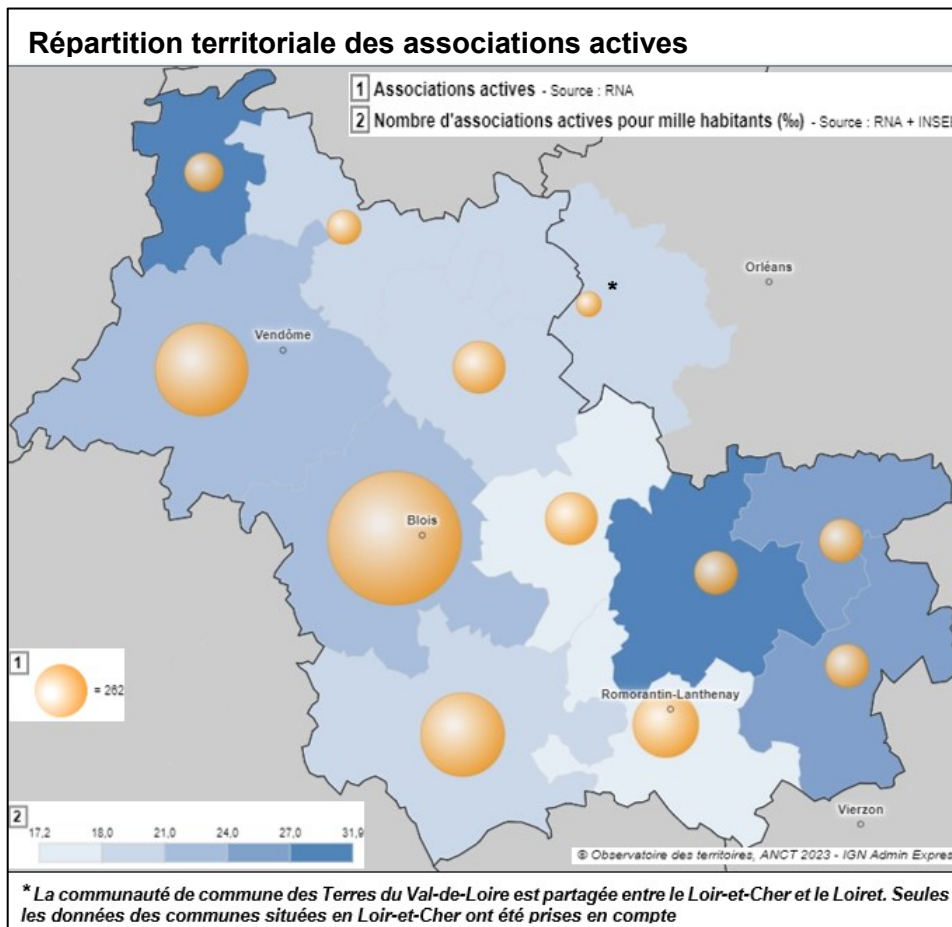
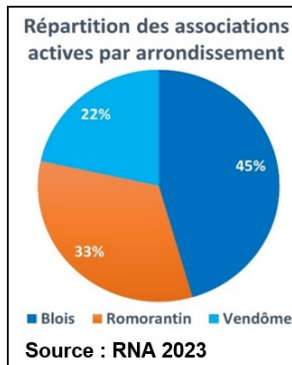
Il existe entre 6500 et 7500 associations actives basées dans le Loir-et-Cher. Cette partie vise à en brosser le portrait en s'appuyant sur trois critères : leur répartition géographique (1.1.1), leurs secteurs d'activités (1.1.2) ainsi que leur âge (1.1.3).

1.1.1/ Répartition par secteurs géographiques

La répartition des sièges sociaux

La densité d'associations est logiquement liée à celle de la population. Près de la moitié des associations actives ont ainsi leur siège social dans l'arrondissement de Blois (voir graphique ci-contre), en cohérence avec la répartition de la population de Loir-et-Cher. Mais ce sont dans les intercommunalités les moins peuplées (Perche et Sologne) que le nombre d'associations par habitant est le plus fort⁴². Il y a, en revanche, un taux d'associations plus faible

sur les territoires situés sur une bande allant du Romorantinais jusque dans le Perche. La dynamique de création, plus faible sur ces territoires, l'explique en grande partie⁴³. Néanmoins, un taux de réponse au questionnaire très élevé obtenu sur ces territoires nous laisse penser que la part des associations réellement actives y est plus importante que sur d'autres territoires.



⁴² Il est de 30% dans ces territoires contre une moyenne de 20% au niveau départemental.

⁴³ Voir partie 2.1 « Les dynamiques de création et de dissolution ».

Les établissements secondaires

Il serait réducteur de limiter l'activité associative du département par les seules associations y ayant leur siège social. Pour l'illustrer, nous pouvons nous appuyer sur les près de 350 établissements secondaires enregistrés au répertoire Sirene, dont une partie est issue des autres départements de Centre Val-de-Loire

Le niveau territorial d'activité

Un autre critère nous offre une autre lecture de la répartition territoriale des associations. Il s'agit de leur niveau territorial d'activité (voir graphique ci-contre).

Les ¾ d'entre elles agissent à un niveau local avec un déploiement intercommunal plus important qu'au niveau national. Cela s'explique par le caractère rural du département et l'absence d'aire urbaine d'envergure,

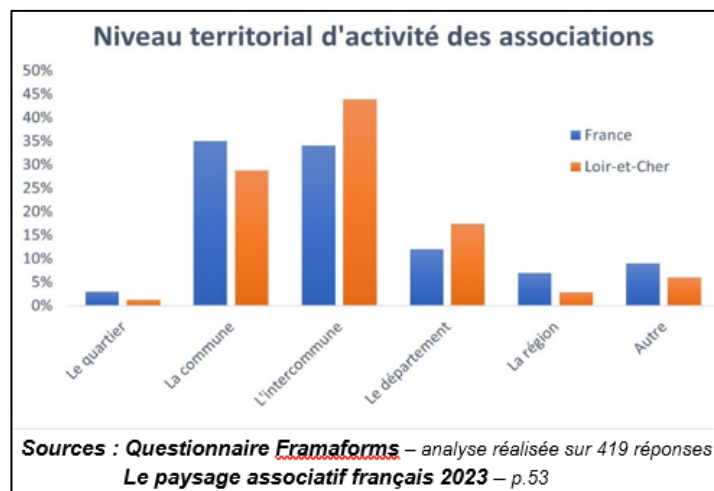
laquelle justifie aussi du faible nombre d'associations de quartier (1% contre 3% au niveau national). Si nous nous intéressons aux échelons supérieurs, il y a logiquement moins

(13%) et, surtout, de la région parisienne (24%). Près de 50% de ces établissements sont localisés sur Agglopolys, ce qui montre bien l'attractivité du chef-lieu du département. Et il existe sans doute d'autres associations extra-départementales avec des groupes locaux n'ayant pas de statut juridique propre et dont il ne nous est pas possible d'estimer le nombre.

d'associations d'envergure régionale (3%) que départementale (17%) même si la position centrale du département dans la région Centre

Val-de-Loire incite des associations d'envergure régionale à s'y installer⁴⁴. Ces dernières sont principalement basées sur Agglopolys (près de 66% d'entre elles). Ce qui signifie que l'activité associative est

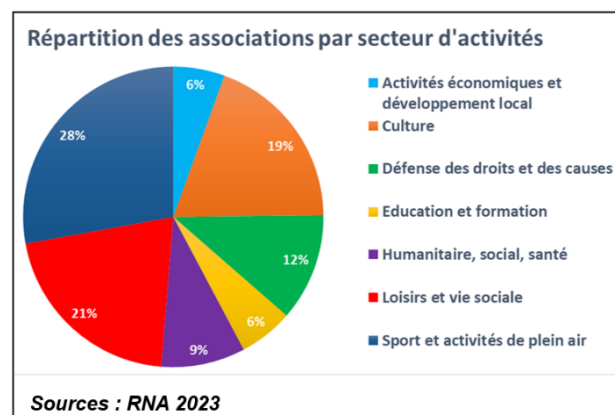
sous-estimée sur les autres territoires si nous ne prenons en compte que le siège social des associations, sans nous intéresser à leur déploiement territorial.



1.1.2/ Répartition par secteurs d'activités

Deux secteurs qui se distinguent

Les associations de Loir-et-Cher sont réparties par secteur d'activité dans des proportions similaires à celles observées au niveau national (voir graphique page suivante). Trois secteurs regroupent ainsi près des 2/3 des associations actives : « Sport et activités de plein air » en tête (28%), suivi, dans un ordre différent, des secteurs « Loisirs et vie sociale » (21%) et « Culture » (19%). Une lecture plus fine par sous-thématique est possible pour ces trois secteurs. Elle est beaucoup plus délicate pour les quatre autres, soit parce que le nombre d'associations qui y sont référencées est trop



⁴⁴ Voici quelques exemples notables : La fédération régionale des acteurs de la solidarité est basée à Blois, le réseau régional pour

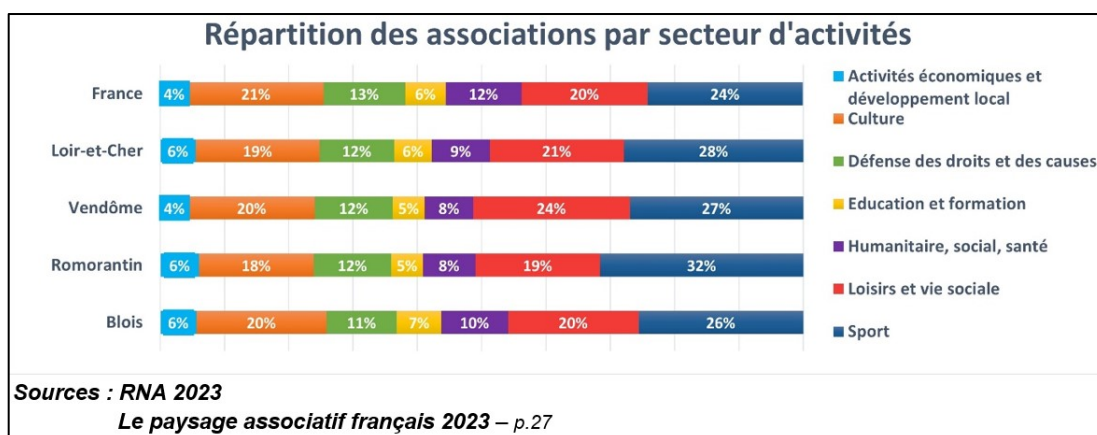
l'éducation à l'environnement « Graine Centre Val-de-Loire » est basé à Neung-sur-Beuvron.

faible⁴⁵, soit parce qu'il y a une trop grande différence dans la typologie des associations que l'on y trouve⁴⁶.

Deux secteurs se distinguent néanmoins de ce que nous pouvons observer à l'échelon national. Il s'agit, d'une part, du secteur « Sport et activités de plein air », lequel est sur-représenté (28% dans le Loir-et-Cher contre 24% au niveau national). En faisant une analyse plus fine par secteur spécifique, nous apercevons que cette différence est surtout due à la forte présence d'associations de chasse et de pêche. Elles regroupent près de 6 % de l'ensemble des associations du département contre près de 3 % sur l'ensemble du territoire national. Lorsque l'on observe la part des

associations de Chasse et de pêche dans chaque département français, le Loir-et-Cher se classe ainsi à la 20^{ème} place.

Le secteur « Humanitaire, social, santé » est quant à lui sous-représenté (9% dans le Loir-et-Cher contre 12% au niveau national). Mais c'est, dans ce cas-ci, davantage dû à la morphologie du territoire qu'à une spécificité locale. La plupart des sièges sociaux des associations issues de ce secteur d'activité se situent en effet en région parisienne et dans les capitales régionales et/ou dans les départements dotés d'une métropole. La médiane nationale se situe d'ailleurs à 10%, soit une valeur proche des 9% d'associations de ce secteur recensées dans le Loir-et-Cher.



Quelques différences territoriales

La répartition des associations par activité selon l'arrondissement nous livre quelques données intéressantes. Outre les associations de chasse et de pêche, dont la présence est encore plus marquée sur l'arrondissement de Romorantin (près de 8% de l'ensemble des associations) nous constatons une présence importante d'associations « Loisirs et vie sociale » sur Vendôme (24% des associations contre 21 % au niveau départemental). C'est dû à la part importante des associations ayant pour objet de mettre en place des activités festives (comités des fêtes, etc.) Elles représentent en effet 6% des associations présentes sur cet arrondissement contre 3,5% au niveau départemental. Ces associations se développant le plus souvent à l'échelle locale, le grand nombre de communes sur cet

arrondissement donne un élément d'explication⁴⁷.

La question des associations agréées

Pour près du tiers des associations, les services de l'Etat reconnaissent l'activité par la délivrance d'un agrément. 75% d'entre elles sont des associations sportives, lesquelles bénéficient de l'agrément « Sport » via l'affiliation à une fédération, prérequis indispensable pour pouvoir participer aux compétitions officielles. Dans les autres secteurs, moins de 15% des associations sont agréées. Et ce sont surtout les associations employeuses qui le sont, en particulier dans les secteurs « Humanitaire, social, santé » et « Loisirs et vie sociale ». Les plus courants sont l'agrément de « Jeunesse et d'éducation populaire » et celui des « associations

⁴⁵ Moins de 400 associations actives pour les secteurs d'activités « Education et formation » et « Activités économiques et développement local ».

⁴⁶ Le secteur d'activités « Défense des droits et des causes » regroupe aussi bien les associations d'anciens combattants que les

associations de défense de l'environnement, des structures qui n'ont que peu de points communs.

⁴⁷ 37% des communes de Loir-et-Cher se trouvent sur cet arrondissement alors qu'il n'accueille que 21% de la population et du nombre d'associations du département.

éducatives complémentaires de l'enseignement public ». On retrouve par ailleurs les associations de défense des consommateurs,

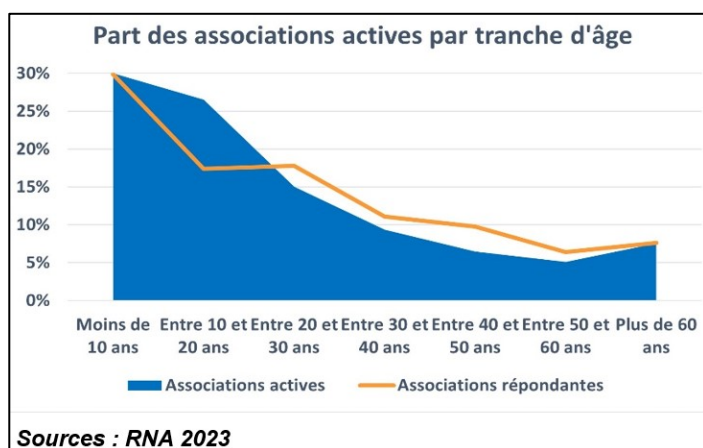
les espaces de vie sociale, les associations de protection de l'environnement, etc.

1.1.3/ L'âge des associations

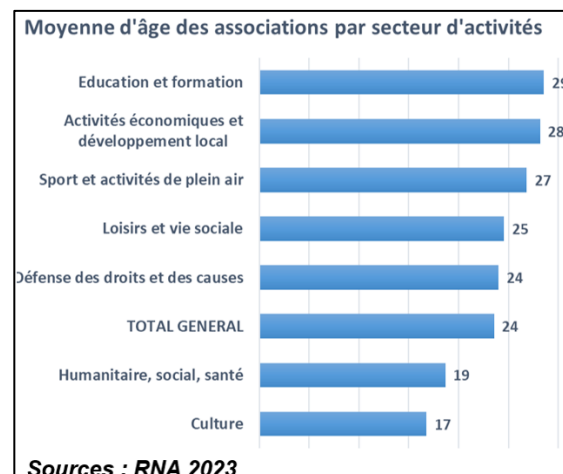
Une moyenne d'âge approximative

La moyenne d'âge des associations actives est estimée à environ 24 ans (contre 28 au niveau national⁴⁸) Ces chiffres sont évidemment à prendre avec beaucoup de précaution. Lors de la mise en place du répertoire national des associations en 2005, les associations créées en amont et qui n'ont pas fait de démarche d'actualisation depuis cette date n'y ont pas été intégrées. En revanche, toutes les associations créées depuis 2005 sont réputées actives si elles n'ont pas fait de démarche de dissolution. Sur le graphique ci-dessous, nous percevons bien les effets de ce changement avec une chute importante du nombre d'associations actives lorsqu'elles dépassent la vingtaine (26% d'associations entre 10 et 20 ans contre 15% d'associations entre 20 et 30 ans).

Lorsque nous la comparons avec l'échantillon des associations répondantes (ligne orangée du graphique), cette baisse est visible dès que l'on arrive aux associations de plus de 10 ans, avec une cause différente⁴⁹. La moyenne d'âge des associations répondantes, qui est de 29 ans, est d'ailleurs plus proche des estimations nationales.



Un indicateur des dynamiques associatives



S'il est donc difficile d'estimer avec précision une moyenne d'âge des associations, le découpage par secteur d'activités nous donne malgré tout quelques enseignements intéressants, notamment sur les dynamiques associatives⁵⁰. Deux secteurs se distinguent avec une moyenne d'âge inférieure à vingt ans : le secteur culturel (17 ans), qui est celui qui domine le classement des créations d'associations. Et le secteur « Humanitaire, social, santé » (19 ans), bénéficiant du jeune âge des associations caritatives et humanitaires (13 ans de moyenne d'âge). Cela démontre un renouvellement important des structures qui les composent. Dans les autres secteurs, la moyenne d'âge peut varier énormément lorsque l'on s'intéresse aux sous-thématiques. Les établissements scolaires (34 ans), les associations de sécurité et de protection civile (43 ans), celles de chasse et de pêche (42 ans), et, surtout, d'anciens combattants (53 ans) affichent ainsi des moyennes d'âge bien supérieures à la moyenne qui biaisent le résultat de certains secteurs d'activité⁵¹.

⁴⁸ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.41.

⁴⁹ A l'issue de la campagne de diffusion, nous avons observé un déficit d'associations de moins de 20 ans. Une relance ciblée a été effectuée au mois de janvier 2024 en direction de ces associations. S'il a été possible de récupérer un grand nombre d'adresses mails enregistrées lors de la déclaration en préfecture, elles provenaient, pour leur écrasante majorité, à des associations de moins de 10 ans.

Nous avons essayé de contacter des associations de moins de 20 ans en s'appuyant sur les répertoires des communes, mais l'impact n'a pas été le même.

⁵⁰ Voir partie 2.1 : « Les dynamiques de création et de dissolution ».

⁵¹ Sans les associations d'anciens combattants, la moyenne d'âge du secteur « Défense des droits et des causes » chute à 18 ans.

1.2/ Les associations employeuses

Parmi les associations actives, il existe entre 750 et 800 associations employeuses sur le Loir-et-Cher. Avec toutes les responsabilités que cette dimension employeuse implique, elles connaissent des réalités très différentes du reste des associations, ce qui nécessite une approche spécifique.

1.2.1 Répartition par secteurs géographiques

Précisions liminaires

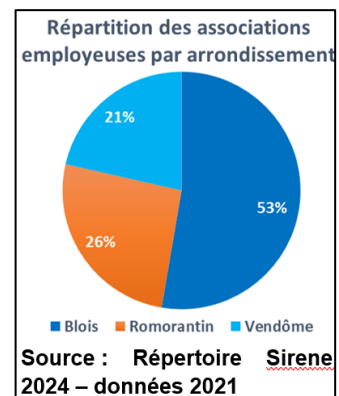
Pour déterminer le nombre d'associations employeuses, le moyen le plus sûr est de se baser sur le nombre d'emploi par établissement indiqué dans le répertoire Sirene. Nous pouvons ainsi repérer toutes les associations qui ont accueilli au moins un salarié au cours de l'année de référence. Sur l'extraction de juillet 2023, nous avons ces données pour l'année 2020. Sur l'extraction de février 2024, nous avons ces données pour l'année 2021. En comparant ces données avec celles récoltées par la CRESS en 2024 (pour l'année 2020)⁵²,

La répartition des sièges sociaux

Plus de la moitié des 750 associations employeuses de Loir-et-Cher (53%) ont leur siège social dans l'arrondissement de Blois, dans une proportion bien plus importante que celle des associations actives (45%). Elles profitent surtout de l'attractivité d'Agglopolys, qui abrite le siège social de 41% des associations employeuses (contre 34% des associations actives). Leur part est en revanche beaucoup plus faible sur l'arrondissement de

nous obtenons des résultats très proches. En croisant l'ensemble des informations récoltées, nous pouvons donc estimer le nombre d'établissements employeurs à environ 950 et celui du nombre d'associations employeuses basées dans le Loir-et-Cher à un peu plus de 750. A ce nombre il faut ajouter une cinquantaine d'associations issues d'autres départements et qui ont un ou plusieurs établissements secondaires dans le Loir-et-Cher

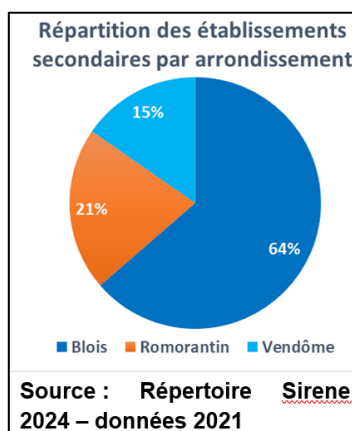
Romorantin (26% contre 33% des associations actives) et constante sur l'arrondissement de Vendôme (21% contre 22% des associations actives).



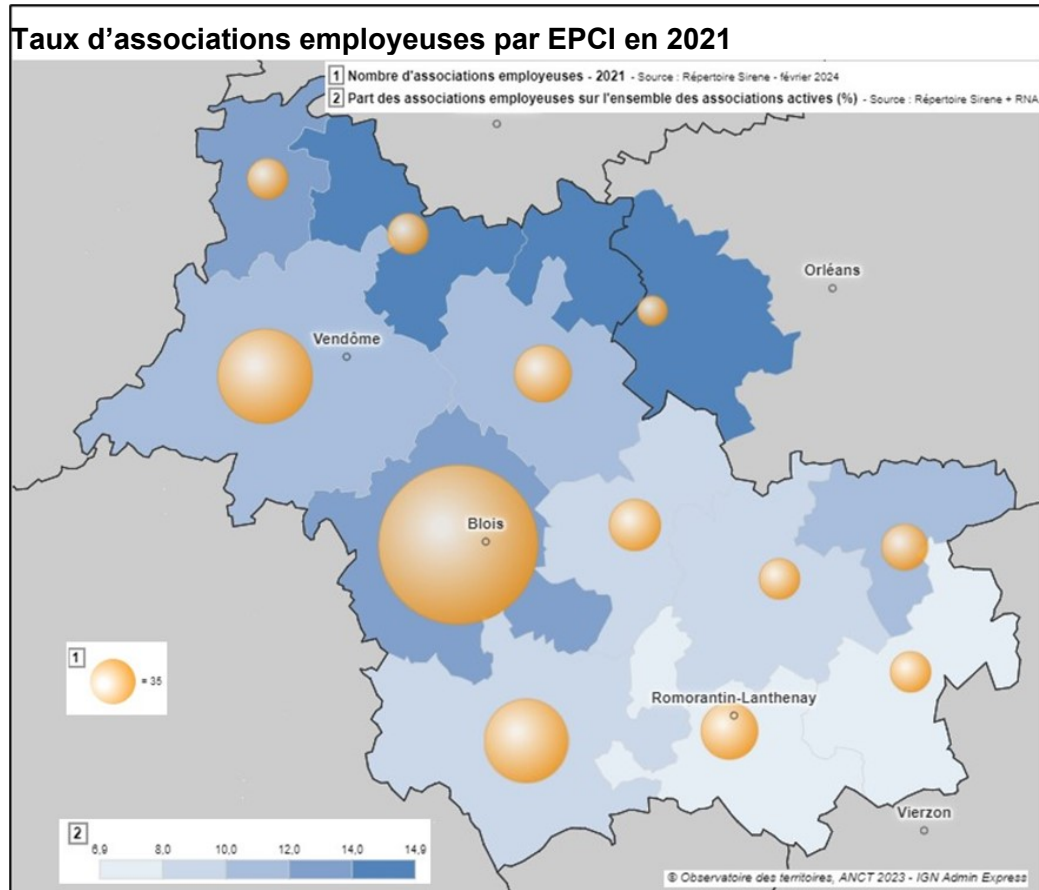
Les établissements secondaires

La part des établissements secondaires est beaucoup plus significatives au regard des associations employeuses. Il existe ainsi près de 175 établissements secondaires soit 20% de l'ensemble des établissements employeurs. C'est la raison pour laquelle il est parfois plus pertinent d'analyser les établissements que les associations pour mieux appréhender la réalité de l'emploi associatif. Si leur grande majorité (plus de 60%) est issue d'associations basées dans le Loir-et-Cher, 20% appartiennent à des

associations franciliennes et 12% à des associations basées dans départements voisins. Concernant leur répartition territoriale, ils ne font que renforcer les déséquilibres observés ci-dessus. En effet, près des 2/3 des établissements secondaires (64%) sont implantés dans l'arrondissement de Blois, renforçant sa position centrale dans la dynamique employeuse du département.



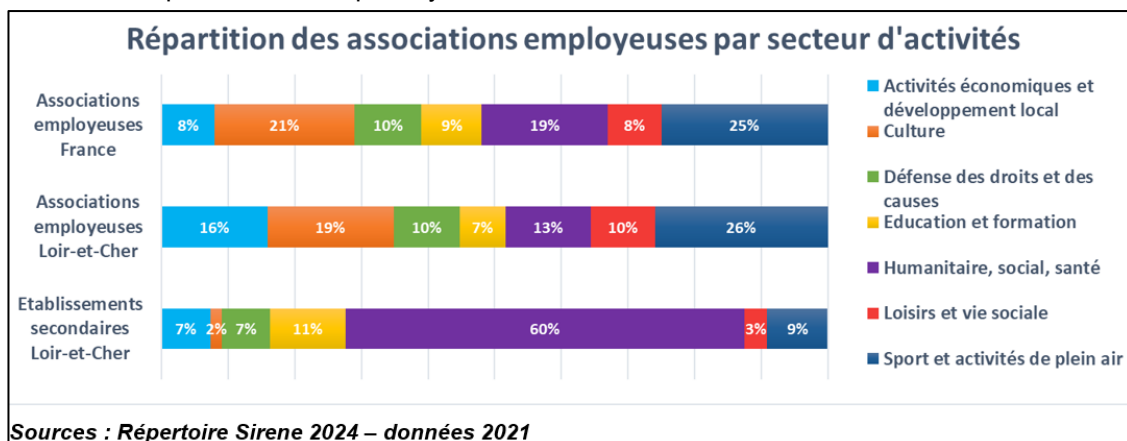
⁵² CRESS Centre Val-de-Loire, L'ESSentiel, Département du Loir-et-Cher, 2024.



1.2.2/ Répartition par secteurs d'activités

Les associations employeuses sont réparties dans des proportions similaires à celles observées au niveau national. Il existe néanmoins deux secteurs qui se distinguent. Il y a, d'une part, le secteur « Activités économiques et développement local ». L'une des explications tient dans le nombre important de groupements d'employeurs associatifs implantés dans le Loir-et-Cher. Rapporté à la population du département, leur poids y est en

effet trois fois plus important que dans le reste de la France⁵³. Il y a, d'autre part, le secteur « Humanitaire, social, santé », dont le déficit est largement compensé par la présence de nombreux établissements secondaires (60% de l'ensemble), appartenant notamment aux associations basées hors du département, lesquels s'implantent en grande majorité dans l'arrondissement de Blois (70% d'entre elles).



⁵³ Ils représentent 1,5% de l'ensemble des groupements d'employeurs associatifs en France alors que la population de Loir-et-Cher se situe autour de 0,5% de la population nationale.

1.3/ Le profil des membres

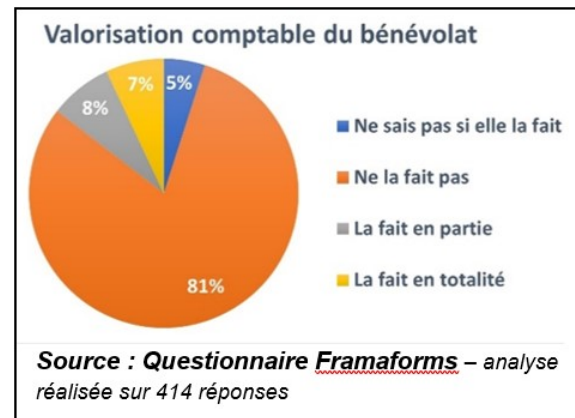
1.3.1/ Membres bénévoles et administrateurs

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Les bénévoles peuvent être adhérents de l'association mais ne le sont pas systématiquement. Pour respecter son caractère non lucratif⁵⁴, la gestion de l'association doit être désintéressée. Aussi, les dirigeants et administrateurs sont, sauf exception⁵⁵, des bénévoles à part entière.

Les bénévoles

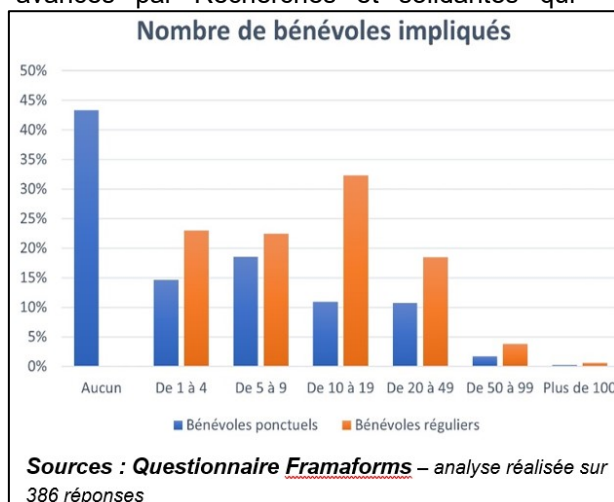
Dans le questionnaire, une distinction a été faite entre bénévoles réguliers, c'est-à-dire qui s'investissent de manière régulière dans l'activité de l'association tout au long de l'année, et bénévoles ponctuels, qui interviennent de manière occasionnelle. Plus de 40% des associations ne font pas la distinction entre bénévoles réguliers et ponctuels. Plus de la moitié des associations disent fonctionner avec plus de dix bénévoles réguliers, lesquels représentent 2/3 de l'ensemble des bénévoles.

Mais ces chiffres sont sans doute un peu surévalués. En effet, si l'on faisait une extrapolation des résultats de l'enquête à l'ensemble des associations actives du département, on arriverait à près de 95 000 bénévoles sur l'ensemble du département. Un chiffre qui dépasse très largement ceux avancés par Recherches et solidarités qui



estime le nombre de bénévoles actifs dans le Loir-et-Cher à entre 61 000 et 68 000 personnes. Le décompte des bénévoles souffre d'un trop grand nombre de biais pour que l'on puisse s'y fier⁵⁶. Ainsi, le terme bénévole n'est pas compris de la même manière par tout le monde et biaise ainsi les résultats observés⁵⁷. Mesurer le bénévolat supposerait que les associations fassent une comptabilisation précise de ce type de contribution⁵⁸.

Or, le graphique ci-dessus nous apprend que plus de 80% des associations reconnaissent ne pas la faire, le plus souvent par méconnaissance (35%), par désintérêt pour cette démarche (30%) ou car elle la juge trop difficile (31%). Et seules 7% d'entre elles la font en totalité. Dès lors, un doute pèse sur la fiabilité des réponses et donc sur celle des estimations qui en sont déduites⁵⁹.



⁵⁴ Article 1 de la loi du 1^{er} juillet relative au contrat d'association : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. ».

⁵⁵ Une association peut rémunérer l'ensemble de ses dirigeants à condition de ne pas dépasser les ¼ du SMIC. En fonction de seuils de ressources prévus par la loi, il est possible de rémunérer au-delà des ¼ du Smic de un à trois dirigeants et ce sans remettre en cause le caractère non-lucratif de l'association. Enfin, les salariés d'une association peuvent faire partie du conseil d'administration à condition qu'ils n'aient pas une voix prépondérante dans la prise de décision.

⁵⁶ Appréciation variable de l'activité bénévole, trop grande diversité du profil des bénévoles avec des contributions horaires très différentes, etc.

⁵⁷ PROUTEAU Lionel, Bénévolat et bénévoles en France en 2017, état des lieux et tendances, octobre 2018.

⁵⁸ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.12.

⁵⁹ Idem.

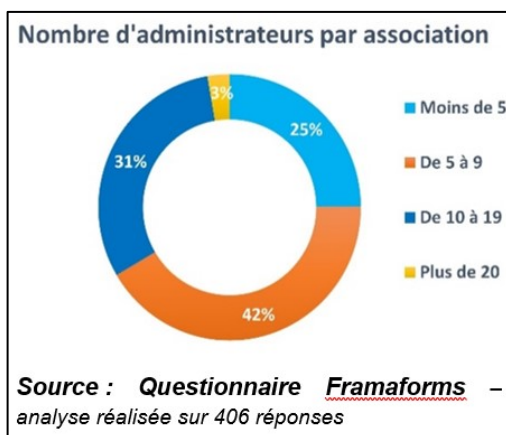
Les administrateurs

92% des associations fonctionnent avec un mode de gouvernance classique⁶⁰. Les 8% restantes se partagent entre un fonctionnement en collégial⁶¹ (3%) ou en collectif (5%)⁶².

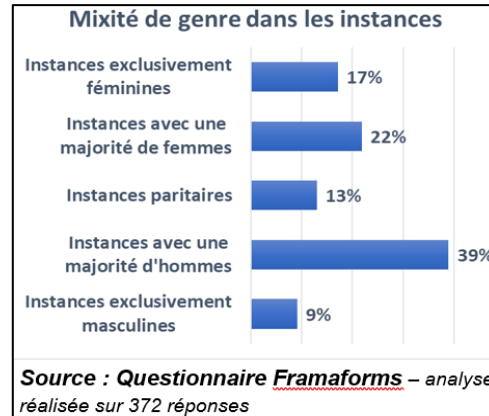
Dans les études nationales, l'attention se porte sur les trois premiers dirigeants bénévoles qui sont considérés comme détenant un pouvoir de décision plus important que les autres membres du conseil d'administration⁶³. Ce n'est pas le choix que nous avons fait dans une logique de simplification du questionnaire mais aussi, pour mieux mesurer les difficultés structurelles des associations⁶⁴.

Les associations s'appuient en grande majorité sur un noyau de moins de dix administrateurs (voir graphique ci-dessous). Ce sont dans les associations sportives que les instances sont les plus étoffées avec, en moyenne, plus de dix administrateurs. Ce sont dans les associations culturelles qu'elles le sont le moins avec, en moyenne, sept administrateurs.

Dans près de 75% des associations, il y a une mixité de genre dans la gouvernance. Si 17% des instances dirigeantes ne comptent que des femmes, principalement dans le secteur « Culture », elles sont moins de 10% à être composées exclusivement d'hommes, en particulier dans le secteur « Sport et activités de



plein air »⁶⁵. En revanche, il y a plus d'instances composées majoritairement d'hommes (48% contre 39%). L'âge des associations joue un rôle important ce qui montre peut-être une évolution structurelle dans la composition des instances⁶⁶.



Nous avons deux indicateurs pour faire une analyse sur l'âge des administrateurs : le nombre d'administrateurs de moins de 26 ans⁶⁷ et celui de plus de 65 ans⁶⁸. Dans 32% des associations, les administrateurs de plus de 65 ans constituent la moitié ou plus des instances. 8% des instances sont même exclusivement composées de membres de cette catégorie d'âge. Cela pose la question de leur succession et de la pérennité de ces associations. Il n'y a pas de secteur d'activités impacté plus que d'autres. Nous pouvons néanmoins repérer des sous-thématiques plus touchées telles que les associations d'anciens combattants ou celles de préservation du patrimoine.

Les moins de 26 ans ne sont présents que dans 12% des instances et ne représentent que 3% du nombre d'administrateurs. Pour les associations non-employeuses, l'accueil d'un volontaire est un levier important. Alors qu'elles ne représentent que 7% de l'ensemble des associations non-employeuses, elles accueillent près du tiers des administrateurs de moins de 26 ans.

⁶⁰ Une gouvernance classique comprend un président, un secrétaire et un trésorier avec un conseil d'administration et/ou un bureau.

⁶¹ Le conseil d'administration nomme des co-présidents qui partagent les responsabilités.

⁶² Les membres du conseil d'administration administrent ensemble l'association.

⁶³ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.70.

⁶⁴ Ce sont dans les conseils d'administration que se trouvent le plus souvent les personnes amenées à prendre le relais sur les fonctions dirigeantes les plus importantes.

⁶⁵ C'est, par exemple, le cas dans 50% des associations de chasse et de pêche.

⁶⁶ 57% des associations de plus de 40 ans sont composées majoritairement d'hommes contre 20% composées majoritairement de femmes. 42% des associations de moins de dix ans sont composées majoritairement de femmes contre 33% composées majoritairement d'hommes.

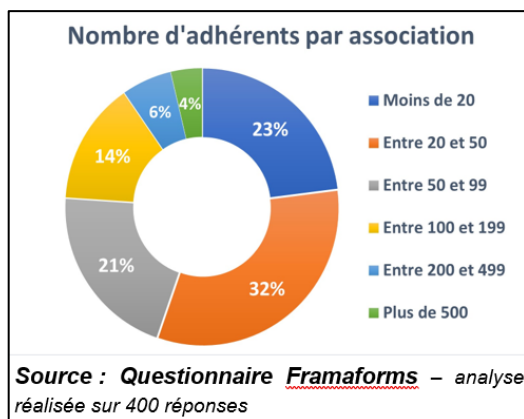
⁶⁷ Source : questionnaire Framaforms : analyse réalisée sur 385 réponses.

⁶⁸ Source : questionnaire Framaforms : analyse réalisée sur 387 réponses.

1.3.2/ Membres adhérents et bénéficiaires

Les membres adhérents

Est adhérent toute personne physique ou morale qui s'acquiesce d'une cotisation auprès de l'association. Elle bénéficie le plus souvent de l'activité de l'association mais peut aussi y réaliser une activité bénévole. Pour près de



Les bénéficiaires de l'activité

Seules 15% des associations s'adressent exclusivement à un public non adhérent. C'est surtout le cas dans le secteur « Humanitaire, santé, social » (50% des associations de ce secteur) et dans celui de l'éducation et de la formation (le tiers des associations).

35% des associations s'adressent à toutes les tranches d'âge, 63% à au moins trois d'entre elles. S'il n'est pas possible d'évaluer leur part effective parmi l'ensemble des bénéficiaires⁷⁰, nous constatons que les plus de 50 ans sont ceux qui bénéficient le plus de l'activité des associations, d'autant plus lorsque nous prenons en compte leur poids dans la population globale.

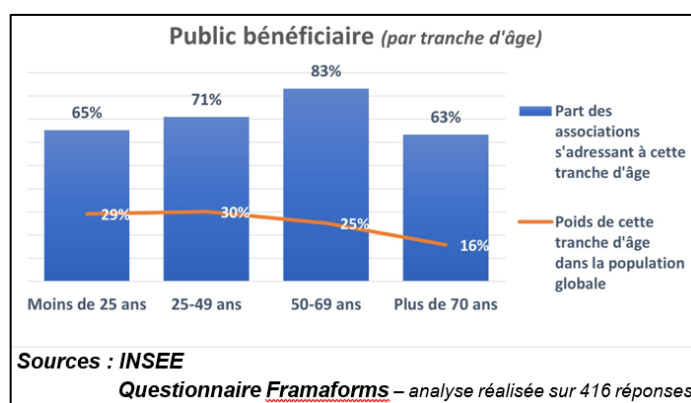
Lorsque nous nous intéressons à la place des enfants dans les associations, nous observons que, plus ils sont petits, plus ils vont être amenés à côtoyer des associations employeuses⁷¹ ; C'est notamment le cas dans les secteurs « Humanitaire, santé, social » et « Education et formation ». Ils sont en revanche

50% des associations l'activité s'adresse exclusivement à ses membres adhérents. C'est notamment le cas de 78% des associations du champ « Sport et activité de plein air ». C'est aussi dans les associations sportives que se concentrent la majorité des structures accueillant plus de cent adhérents (53 % d'entre elles). Mais dans la majorité des associations (55%) nous dénombrons moins de 50 adhérents. C'est notamment le cas dans plus de 70% des associations des secteurs « Culture ».

Dans le sens des observations faites au niveau national⁶⁹, on constate une progression des associations avec moins de 50 adhérents. Elles représentent ainsi 65% des associations de moins de dix ans contre seulement 42% des associations de plus de 50 ans.

moins ciblés par les associations du secteur « Culture »

89% des associations revendiquent s'adresser à un public mixte. Ce sont surtout les associations du secteur « Sport et activités de plein air » qui reconnaissent, à la marge tout de même, s'adresser à un public majoritairement masculin⁷². C'est dans ce même secteur que l'on retrouve la plupart des associations s'adressant à un public majoritairement féminin⁷³.



⁶⁹ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.48. Entre 2005 et 2020, la part des associations comptant moins de 50 adhérents est passée de 40 à 53%.

⁷⁰ Nous savons qu'une association s'adresse à telle catégorie d'âge mais nous n'avons pas le détail du nombre de bénéficiaires par catégorie d'âge.

⁷¹ Source : questionnaire Framaforms : analyse réalisée sur 416 réponses. 31% des associations employeuses s'adressent aux

enfants de moins de 6 ans contre 19% des associations non-employeuses. Le rapport est de 53 et 38% pour les enfants âgés entre 6 et 11 ans et de 51 et 43% pour les enfants âgés entre 12 et 15 ans.

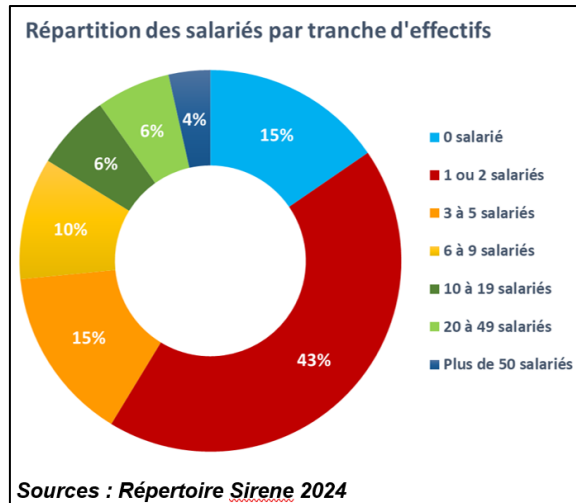
⁷² C'est le cas de plus de la moitié des associations de chasse et de pêche et du quart des associations des sports collectifs.

⁷³ Essentiellement dans les associations de gymnastique.

1.3.3 Les membres salariés

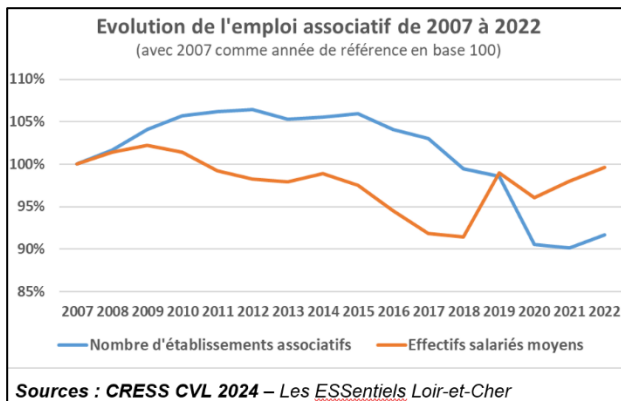
Quelle répartition des salariés ?

Il existe environ 9000 emplois salariés dans les établissements associatifs de Loir-et-Cher⁷⁴ pour un total d'environ 7000 ETP⁷⁵. Près de la moitié des associations employeuses accueillent moins de deux salariées. D'ailleurs, seules 1/4 des associations accueillent plus de cinq salariés. Ce qui signifie que la majorité des salariés du secteur associatif se concentrent dans une minorité d'associations employeuses, phénomène qui a tendance à se renforcer ces dernières années (voir graphique ci-dessous)⁷⁶. C'est dans le secteur « Humanitaire, social, santé » que l'on retrouve plus de la moitié des associations de 20 salariés et plus. Près de la moitié des salariés du secteur associatif travaille plus précisément dans l'action sociale⁷⁷, secteur qui ne regroupe que 17% des établissements employeurs. Faire l'analyse des associations employeuses ne permet donc en



« Sport et activités de plein air », « Loisirs et vie sociale » et « Culture ». Dans ces trois secteurs, 30% des associations n'embauchent des salariés que ponctuellement⁷⁸. C'est le cas de plus du tiers des associations culturelles qui s'appuient sur l'embauche d'intermittents du spectacle.

En 2020, les salariés du secteur associatif représentaient environ 7,4% des effectifs salariés du département⁷⁹. Ce taux monte à 9,2% des salariés du secteur privé, ce qui situe le Loir-et-Cher dans la moyenne nationale⁸⁰. Mais il existe de grandes disparités territoriales (voir carte page suivante). Le taux d'emplois associatifs est proche de 10% sur Agglopolys et monte même à 12% en Cœur de Sologne. Il est en revanche inférieur à 4% dans le Romorantinais (3,5%) et dans le Grand Chambord (2,2%). La situation est particulière sur ce territoire puisqu'il compte 4% des établissements employeurs du département mais n'accueille que 1% des salariés associatifs⁸¹.



aucun cas de refléter le vécu de la majorité des salariés du secteur associatif, ce que cette étude n'a pas la prétention de faire, faute de données suffisantes et parce que ce n'est pas son objet. A l'opposé de ces grosses structures, nous retrouvons une réalité salariale toute autre avec moins de deux salariés, souvent à temps partiel, dans les associations des secteurs

⁷⁴ CRESS Centre Val-de-Loire, op.cit.

⁷⁵ ETP = Emplois en équivalent temps plein.

⁷⁶ Entre 2011 et 2018 le nombre de salariés par association se situait autour de 9. A partir de 2019 nous voyons les deux courbes s'inverser et ce taux passer à 10,6.

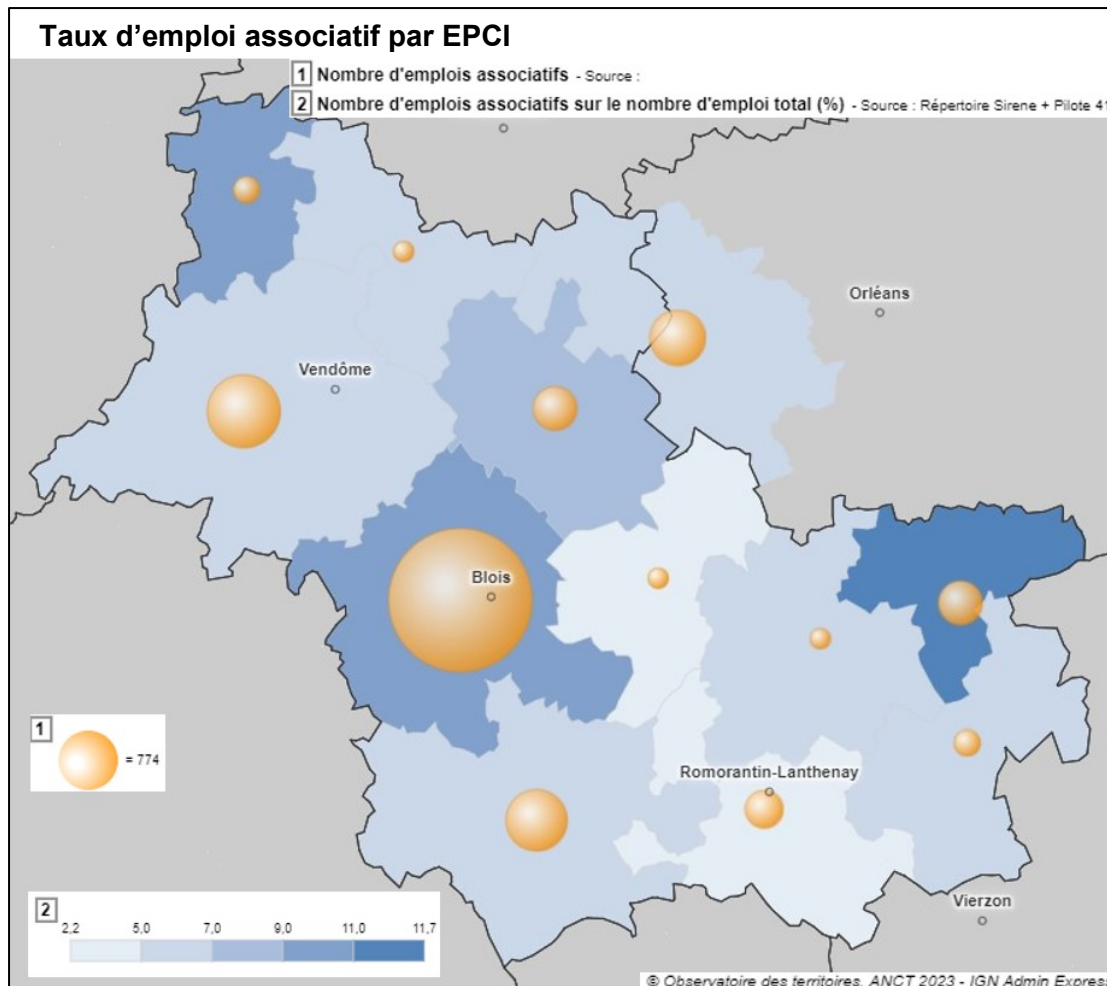
⁷⁷ Principalement dans l'aide à domicile et l'hébergement social et médico-social.

⁷⁸ C'est ce qu'indique la part « 0 salarié » du graphique. Cela signifie que l'association employeuse n'a plus de salarié au moment où elle transmet sa déclaration de fin d'année auprès de l'URSSAF.

⁷⁹ Sources : CRESS Centre Val-de-Loire et la plateforme Pilote 41.

⁸⁰ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.241. Elle est estimée en France à 9,2% en 2019.

⁸¹ Cela s'explique par la présence importante d'associations employeuses des secteurs d'activités « Culture » et « Sport et activités de plein air ».



Parmi les associations interrogées, près de 20% des associations non-employeuses réfléchissent à accueillir un salarié à plus ou moins long terme. Pour la moitié d'entre elles, il

s'agit même d'un projet concret. Il est difficile de dégager une typologie de ces associations que l'on retrouve dans tous les secteurs d'activités et sur tous les territoires.

Stagiaires et contrats aidés

Environ 1/3 des associations employeuses accueille des stagiaires, principalement dans les domaines du sport (multisport et sports collectifs) et de l'action sanitaire et sociale (60% des stagiaires accueillis).

Environ 1/4 des associations a recours aux contrats aidés. Si elles sont plus du tiers à y avoir recours sur Agglopolys, elles sont moins d'1/10 sur l'arrondissement de Vendôme. La moitié d'entre elles interviennent à un niveau au moins départemental ce qui explique en partie

leur recours plus fréquent sur Agglopolys. 60% des associations employeuses ayant un budget supérieur à 200 000 € en bénéficient contre seulement 21% des associations ayant un budget inférieur à cette somme. Deux types de contrats aidés sont privilégiés : le parcours emploi compétence (39%) et le contrat d'apprentissage (26%). 23% des associations ont cité le Cap'asso ou les postes Fonjep, qui ne sont pas à proprement parler des contrats aidés⁸², ce qui biaise quelque peu les résultats.

⁸² Le contrat aidé se caractérise par la dimension d'insertion professionnelle des salariés embauchés. Le Cap'asso ainsi que les

postes Fonjep sont une aide aux associations pour l'embauche de salariés, quel que soit leur statut.



1.3.4/ Les volontaires

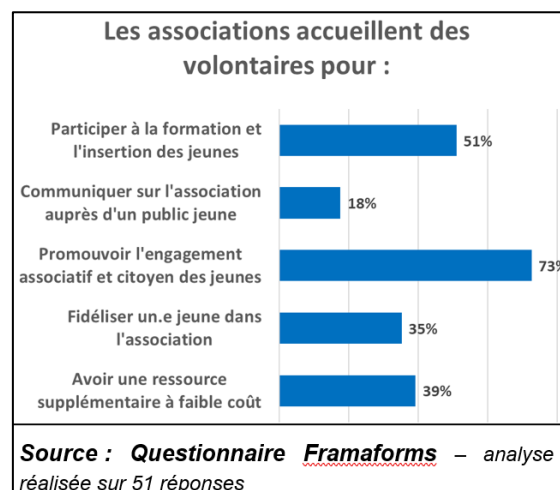
Si le volontariat existe dans les associations non-employeuses, il l'est de manière marginale puisque seules 7% des associations y ont recours, notamment dans le secteur sportif. Pour ces structures, c'est le volontariat associatif⁸³ qui revient le plus souvent (62%), devant le service civique (48%).

Les associations employeuses ont davantage recours aux volontaires (25% d'entre elles), lesquels sont, en grande majorité (90%), des volontaires en service civique. Les associations sportives⁸⁴ et celles du secteur « Humanitaire, social, santé » sont celles qui utilisent le plus ce dispositif (près du tiers d'entre elles) alors qu'elles ne sont que 16% dans le secteur « Culture ». Les associations agréées jeunesse et éducation populaire sont près de la moitié à accueillir des volontaires, bénéficiant sans doute de leur proximité avec les services assurant la gestion du service civique dans le département⁸⁵.

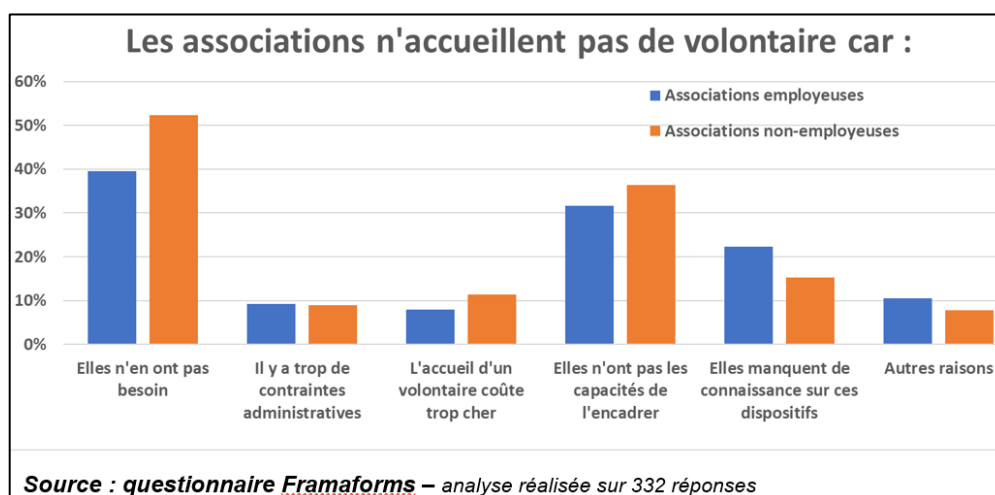
Il existe un déséquilibre territorial dans la répartition des associations accueillant des volontaires avec plus de la moitié d'entre elles basées sur Agglopolys et seulement 10% sur l'arrondissement de Vendôme (mais tout de même 32 % sur l'arrondissement de Romorantin).

Les associations accueillent des volontaires avant tout pour promouvoir l'engagement des

jeunes, dans une dimension sociale pour la moitié d'entre elles, en particulier dans les associations employeuses (63%). Si l'aspect financier n'est pas éludé, il s'agit aussi d'un moyen de fidéliser les jeunes dans l'association.



Pour plus de 80% des associations non-employeuses, deux arguments justifient le non-recours au volontariat : l'absence de besoin et l'incapacité à encadrer d'éventuels volontaires. C'est à peine plus nuancé dans les associations employeuses (70% mettent en avant ces deux arguments) avec, tout de même près de 20% d'entre elles qui estiment manquer de connaissance sur ces dispositifs.



⁸³ Il s'adresse aux plus de 25 ans et permettent aux structures non-employeuses qui les accueillent d'avoir une personne dédiée à la mise en place des activités, en position de responsabilité et, possiblement, avec un statut de dirigeant bénévole

⁸⁴ En particulier les associations multisports et de sport collectif dans lesquels le taux d'associations accueillant des volontaires monte à plus de 60%.

⁸⁵ Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports gère à la fois l'agrément de service civique et l'agrément jeunesse et éducation populaire. Il travaille de près avec les associations du secteur sportif ce qui peut aussi expliquer que ce dernier se soit davantage emparé du dispositif.



2/ La vitalité du tissu associatif

Le paysage associatif est un objet mouvant et soumis aux aléas sociétaux. Nous allons l'observer dans un premier temps par le prisme des créations et dissolution d'associations (2.1). Nous analyserons ensuite les effets de la crise sanitaire encore perceptibles à ce jour, puis nous tenterons de mesurer le moral des associations en se basant sur leur projection dans les années à venir (2.2).

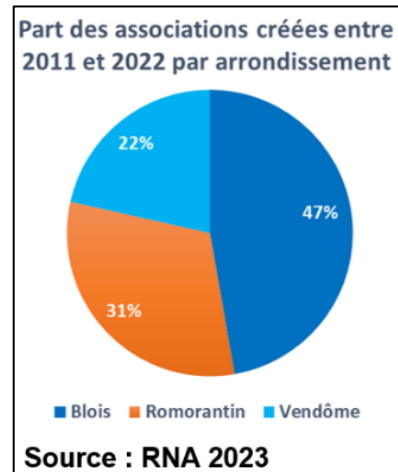
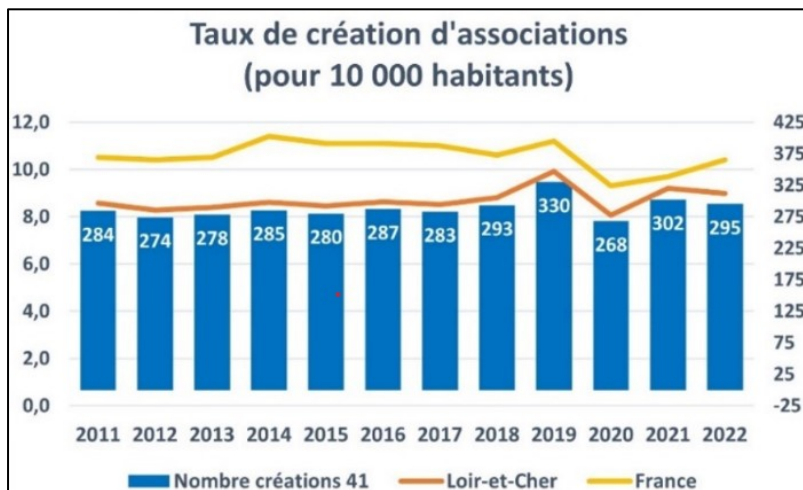
2.1/ Les dynamiques de création et de dissolution

2.1.1/ La dynamique de création

Dynamique territoriale

Le tissu associatif fait preuve d'une grande vitalité avec, en moyenne, près de 300 associations créées chaque année depuis plus de vingt ans. En se basant sur le nombre de créations par habitants, nous constatons que la dynamique de création en Loir-et-Cher est un peu inférieure à celle du niveau national (voir graphique ci-dessous). Mais il y a une légère tendance à la hausse (à l'exception de 2020) qui la rapproche de la moyenne nationale.

L'arrondissement de Blois est le territoire où cette dynamique est la plus importante (47% des associations créées alors qu'il n'y a que 45% des associations actives). La cartographie (voir carte page suivante) des créations est très semblable à celle des associations actives, ce qui reflète le poids des associations les plus jeunes sur l'ensemble du tissu associatif (plus de la moitié des associations actives ont moins de 20 ans).

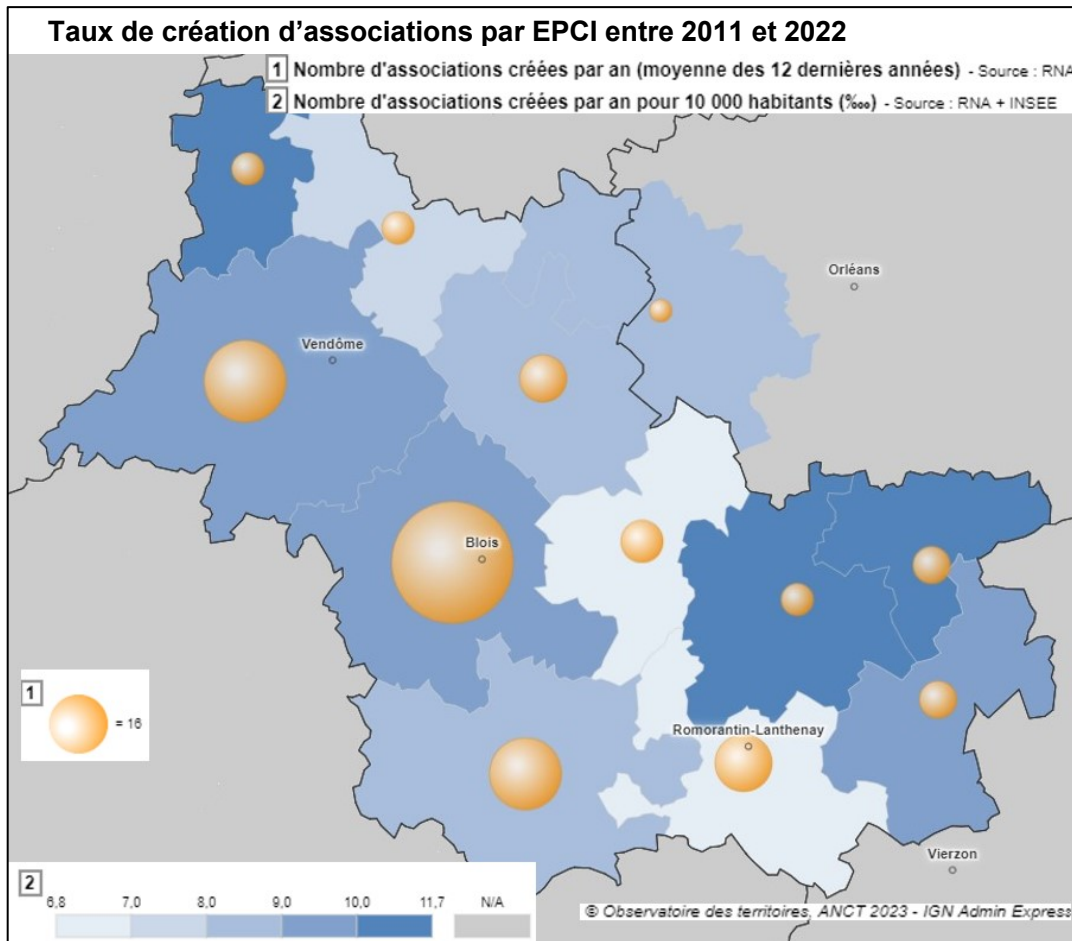


Sources : RNA 2023

Le paysage associatif français 2023 – p.281

Quid des associations employeuses ?

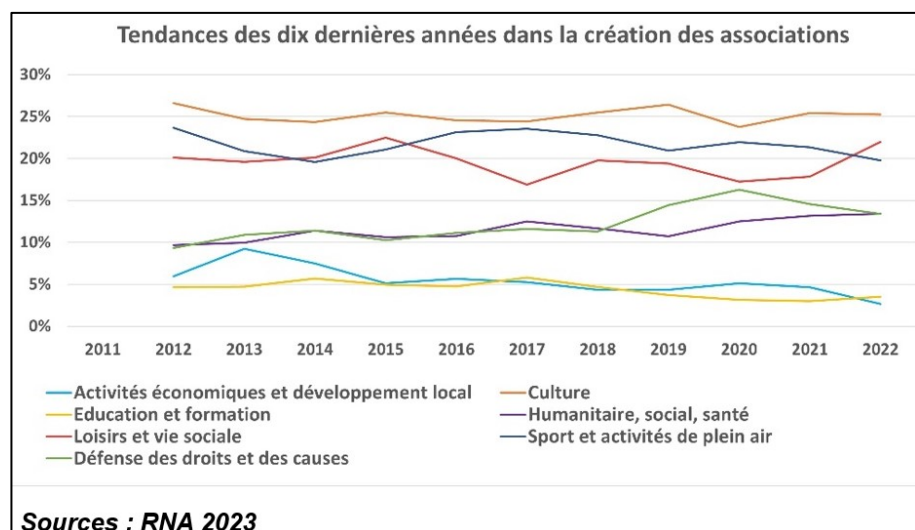
Les données collectées sur les associations employeuses ne nous permettent pas d'analyser correctement leurs dynamiques de création et de dissolution. En effet, nous ne connaissons avec certitude que les associations employeuses sur une année N, ce qui nous en donne un portrait incomplet. Il n'est ainsi pas possible de séparer strictement les associations ayant eu, à un moment ou à un autre au cours de leur existence, au moins un salarié et celles qui n'en ont jamais eu. Il pourrait être intéressant de repérer les associations qui ont cessé leur fonction employeuse à l'issue d'une année (pour essayer de comprendre, par exemple, la baisse d'établissements employeurs depuis 2019). Mais il faudrait, pour cela, récupérer les extractions du répertoire Sirene des années précédentes. En plus, nous ne serions pas en mesure de dire si l'arrêt de l'activité employeuse est temporaire ou permanent. Dans ces conditions, nous faisons le choix de ne pas en faire une analyse spécifique.



Dynamique par secteur d'activités

Lorsque nous nous intéressons aux tendances de ces dix dernières années (voir graphique ci-dessous), nous faisons le constat d'un développement accru des associations culturelles (près de 25% des créations annuelles) mais à un niveau inférieur à celui observé à l'échelle nationale (30%)⁸⁶. La part des associations du champ « Sport et activités de plein air » est inférieure à son poids dans le secteur associatif (entre 20 et 25% des créations contre 28% du nombre des associations actives). Mais elle est supérieure à la moyenne nationale qui est estimée à 16% sur la même

période⁸⁷. Enfin, le secteur Défense des droits et des causes est celui qui a le plus progressé (de 10% en 2012 à près de 15%). C'est dû à la part des associations « Environnement, cadre de vie » laquelle a doublé entre 2009-2015 et 2016-2022 (de 3 à 6% de l'ensemble des créations).



⁸⁶ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.282.

⁸⁷ Idem.



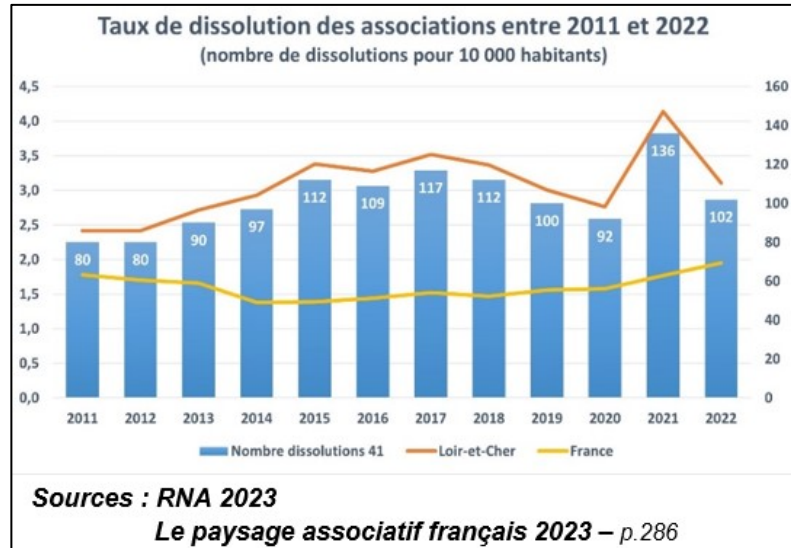
2.1.2/ La dynamique de dissolution

Dynamique territoriale

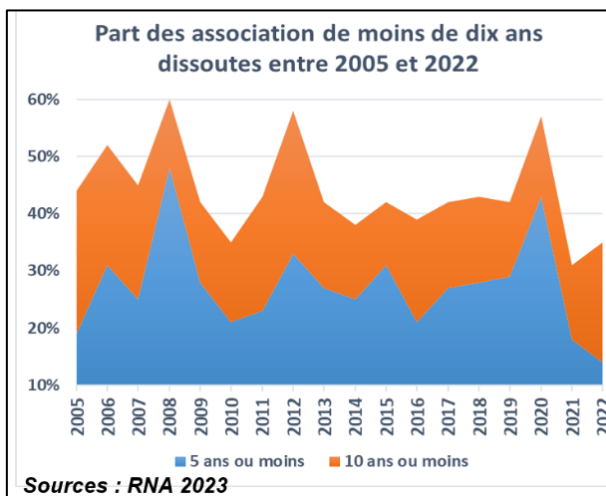
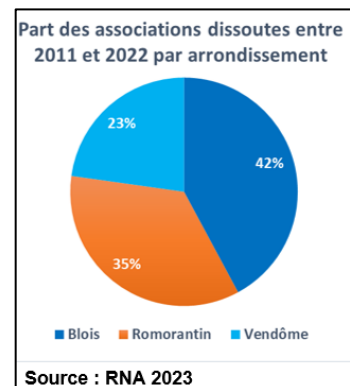
Les créations participent à un renouvellement du tissu associatif puisque l'on compte, *a contrario*, près de 100 dissolutions par an. Une procédure pas toujours suivie et qui ne permet pas de saisir l'ampleur des associations cessant chaque année leur activité. Mais qui nous donne néanmoins un certain nombre d'enseignements. Le taux de dissolution est près de 2 fois supérieur à la moyenne nationale (voir graphique ci-contre). Cela peut indiquer un meilleur respect des procédures administratives que dans d'autres départements. Mais cela indique aussi une réelle tendance de ces dix dernières années. En 2012, la différence entre le niveau national et le niveau départemental était ainsi inférieure à 1. Elle est montée jusqu'à plus de 2 en 2017 avant de descendre autour de 1 avant la crise sanitaire. Celle-ci a d'ailleurs eu plus d'impact immédiat sur le département avec un effet perceptible en 2021 avant ce qui ressemble à un retour à la normale.

Cette fragilité est notamment perceptible sur l'arrondissement de Romorantin, beaucoup moins sur Agglopolys. Entre 2011 et 2022, Agglopolys concentre ainsi 35% des créations mais seulement 31% des dissolutions. C'est l'exact inverse pour l'arrondissement de Romorantin (31% des créations et 35% des

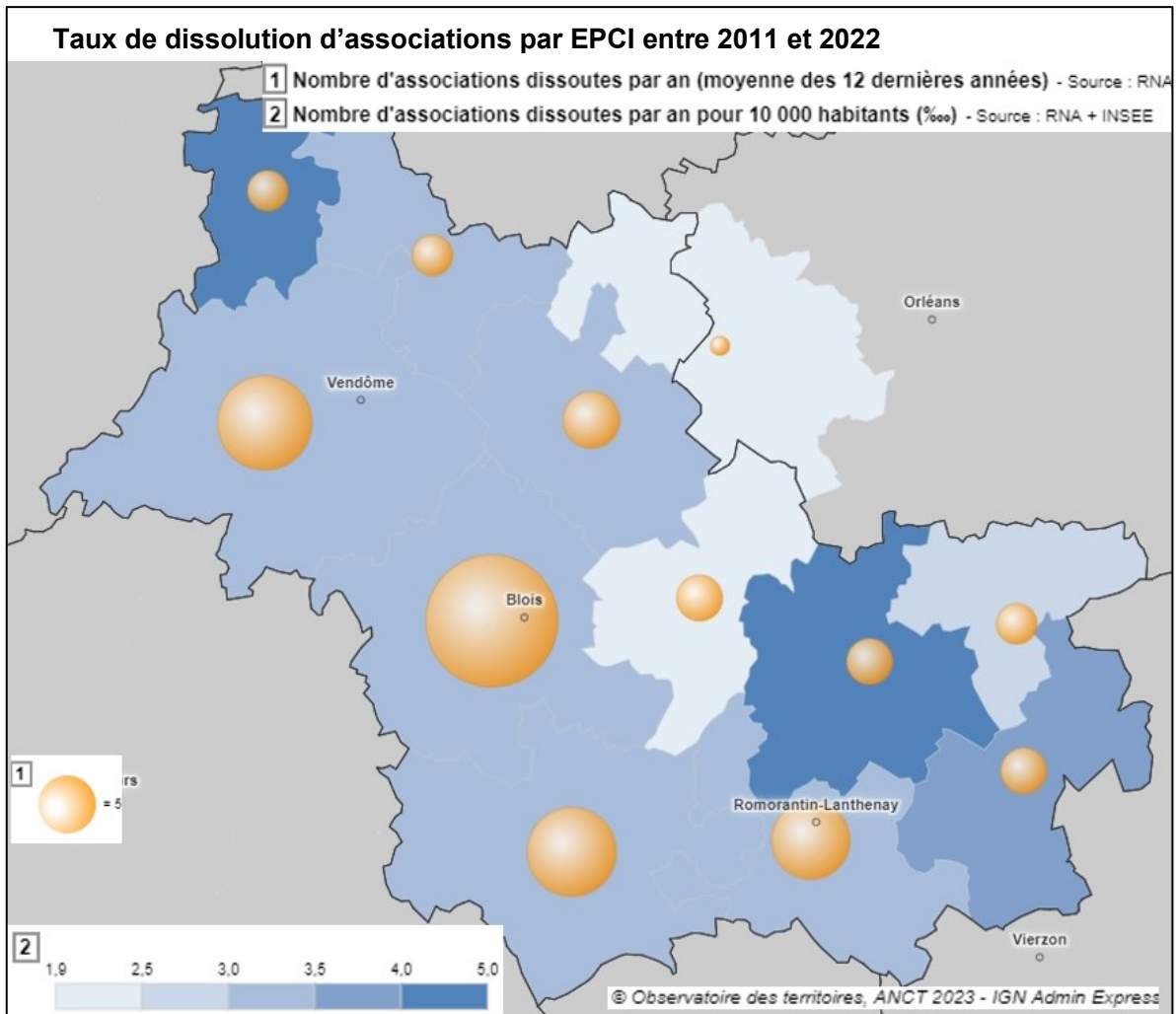
dissolutions). C'est dû en partie à la crise sanitaire où cette différence s'est accentuée. Entre 2020 et 2022, la part des dissolutions sur Agglopolys tombe ainsi à 26%. Elle monte en revanche à 37% sur l'arrondissement de



Romorantin et à 26% sur l'arrondissement de Vendôme (contre 21% sur les dix années précédentes). Dans la grande majorité des territoires, le taux de dissolution par habitant se situe autour de 3. Sur les autres territoires, ce taux est bien souvent le miroir de celui des créations (voir carte page suivante).



Parmi les associations dissoutes, il y a chaque année près de 40% d'associations de moins de dix ans et même 25% d'associations de moins de cinq ans. Les crises qui ont secoué la société, notamment en 2008 et en 2020, accentuent ce phénomène avec près de 60% d'associations de moins de dix ans et plus de 40% d'associations de moins de cinq ans (voir graphique ci-contre). Les associations les plus récentes sont donc les plus fragiles face aux différentes crises qui secouent la société.



Dynamique par secteur d'activités

Si nous nous intéressons à la thématique des associations dissoutes, nous observons que la courbe des tendances ressemble à celle des créations. Nous retrouvons bien les lignes des trois secteurs principaux (Culture, loisirs et sports) en haut du graphique et les lignes des quatre autres secteurs en bas et, ce, dans le même ordre. Cela semble nous indiquer que nous sommes davantage dans un processus de remplacement d'une association par une association ayant un objet similaire plutôt que dans un processus de

renouvellement structurel du tissu associatif, dans lequel des associations à l'objet désuet seraient remplacées par des associations répondant à de nouvelles tendances.



2.1.3 / Un aperçu du processus de renouvellement

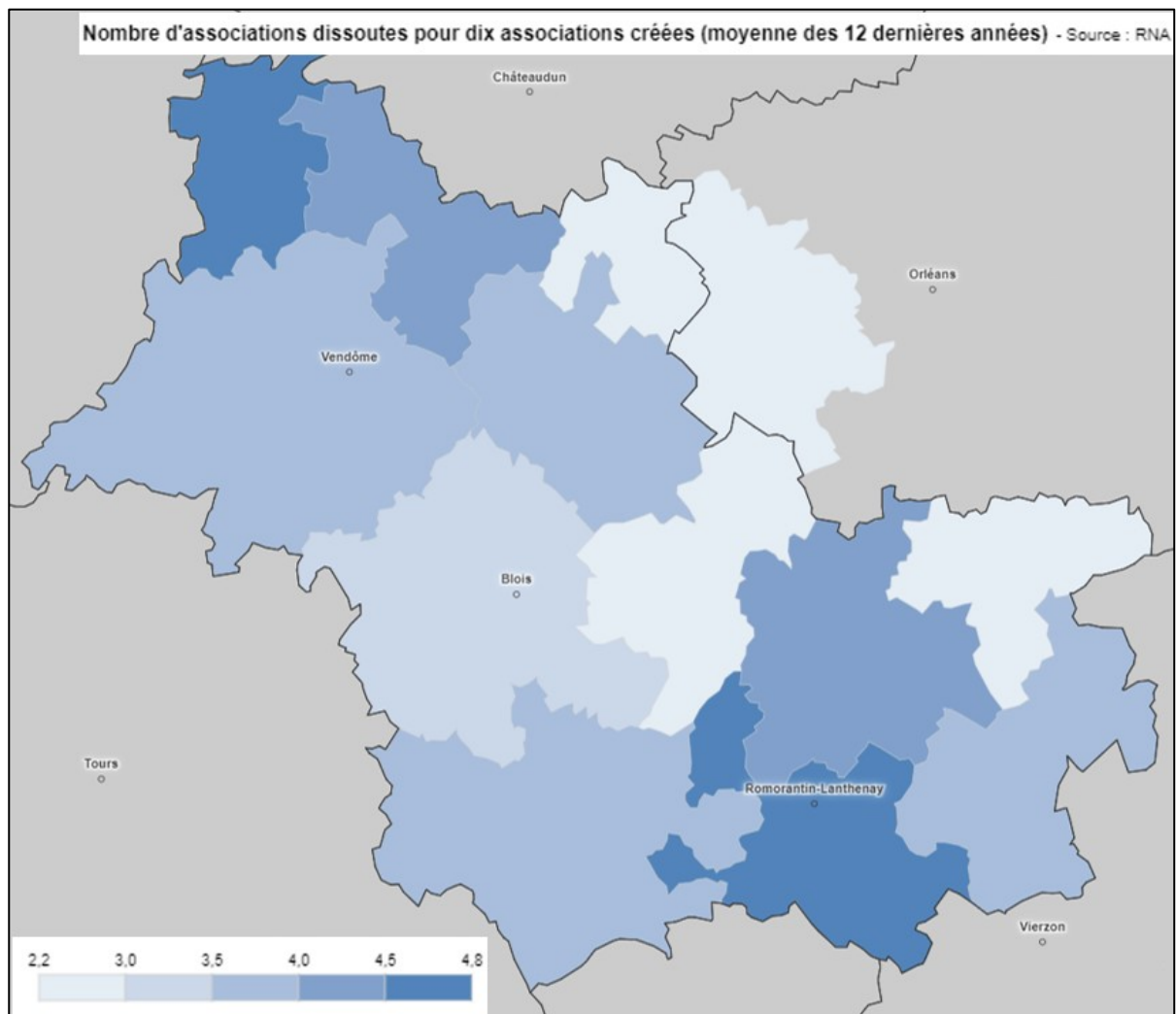
La réalité est davantage nuancée, ce que nous pouvons mesurer en rapportant le nombre de dissolutions à celui des créations (voir graphique page suivante). Le ratio qui en ressort est, en toute logique, nettement supérieur à celui observé au niveau national (36% contre 15%). Ce qui signifie qu'il y a plus d'1 association dissoute pour 3 associations créées sur le département contre 1 pour 6 au niveau national. Et ce même s'il s'agit de prendre toutes les précautions « dans la mesure où la relation entre dissolutions déclarées et cessations effectives

d'activité est inconnue »⁸⁸. Une comparaison avec l'étude menée en 2010 par l'Observatoire de l'économie et des territoires doit tout de même nous alerter sur la situation des associations de Loir-et-Cher. Entre 1997 et 2008, l'étude rapportait une moyenne d'1 dissolution pour 4 créations⁸⁹. Et, ce, avec un taux de création similaire à celui observé ces dix dernières années.

Analyse par territoire

Lorsque nous faisons une analyse de ces données par EPCI (voir carte ci-dessous), nous constatons des différences territoriales assez marquées. Si, sur l'arrondissement de Blois, il y a un peu plus de 3 associations dissoutes pour

10 associations créées, le ratio est quasiment de 5 pour 10 sur le Romorantinais, ce qui confirme les difficultés observées sur ce territoire⁹⁰.



⁸⁸ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p.287.

⁸⁹ L'observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher, op.cit. p.15.

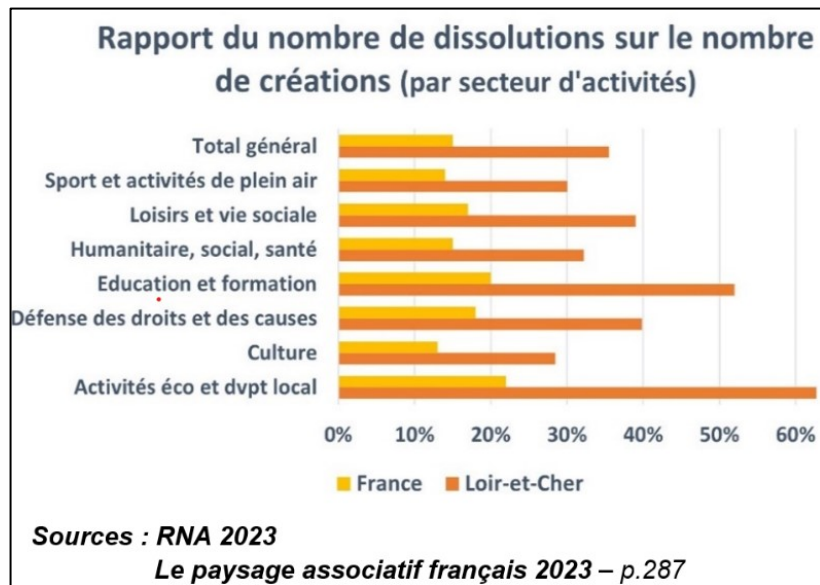
⁹⁰ Pour avoir le détail par commune, voir la cartographie de l'arrondissement de Romorantin dans les annexes p.77.

Analyse par secteur d'activité

Concernant les secteurs d'activités, deux se distinguent avec plus d'une dissolution pour deux créations : « Education et formation » et « Activités économiques et développement local ». Dans ce dernier secteur, nous retrouvons l'une des deux seules sous-thématiques (sur 35) ayant un nombre de dissolutions plus important que celui des créations : il s'agit du tourisme avec 27 dissolutions pour 15 créations. La seconde, « Armée, anciens combattants » compte 37 dissolutions pour seulement 8 créations. A l'opposé, avec moins de deux dissolutions pour dix créations, nous retrouvons les sports mécaniques, les associations caritatives et d'aide au développement

ou encore les associations proposant des activités ludiques ou de détente.

Il existe donc bien quelques tendances mais celles-ci ne reflètent que partiellement cette dynamique associative que nous arrivons à entrevoir.



2.2/ L'impact de la crise sanitaire

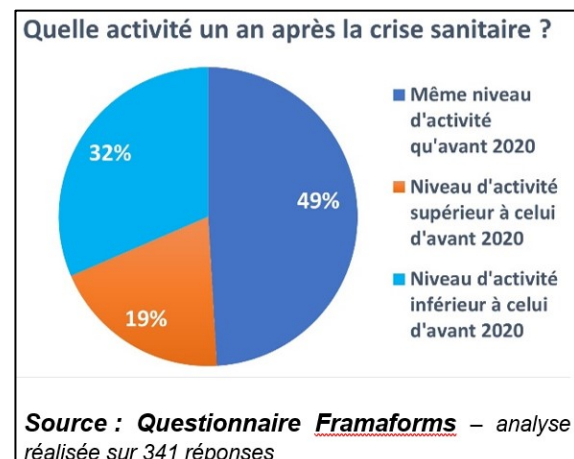
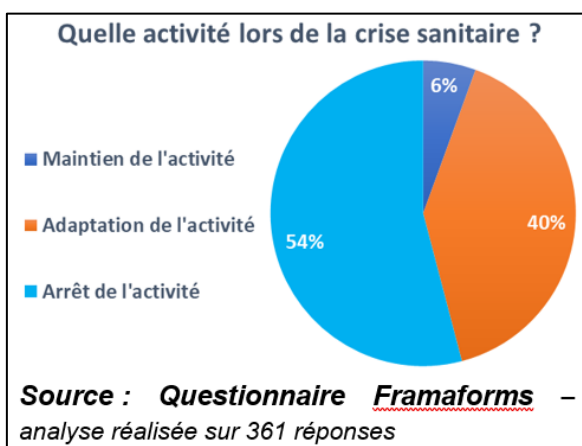
La crise sanitaire a eu un impact immédiat sur près de 95% des associations du département, dont une majorité d'entre elles a été contrainte de mettre l'ensemble de ses activités à l'arrêt. Plus d'un an après la fin de cette crise, il semblait intéressant de sonder les associations sur son impact plus durable.

2.2.1 Les effets persistants de la crise sanitaire

Quel impact sur l'activité ?

Si une majorité d'associations a pu retrouver, a minima, son niveau d'activité d'avant la crise sanitaire, près du tiers déplore une baisse durable (voir graphique page suivante). Les

associations qui ont dû mettre leurs activités à l'arrêt ont globalement plus de difficultés à revenir au niveau d'avant 2020 (38% sont en-dessous contre seulement 15% au-dessus). Celles



qui ont pu adapter leurs activités s'en sortent mieux (24% sont en-dessous contre 28% au-dessus). S'il n'y a pas de secteur d'activité plus touché qu'un autre, nous avons pu détecter quelques sous-thématiques en souffrance et ce même s'il faut prendre des précautions par rapport au faible nombre d'associations qui les composent. Les associations d'expression musicale⁹¹ (44% en dessous, 0% au-dessus), les associations d'anciens combattants⁹² (100% en

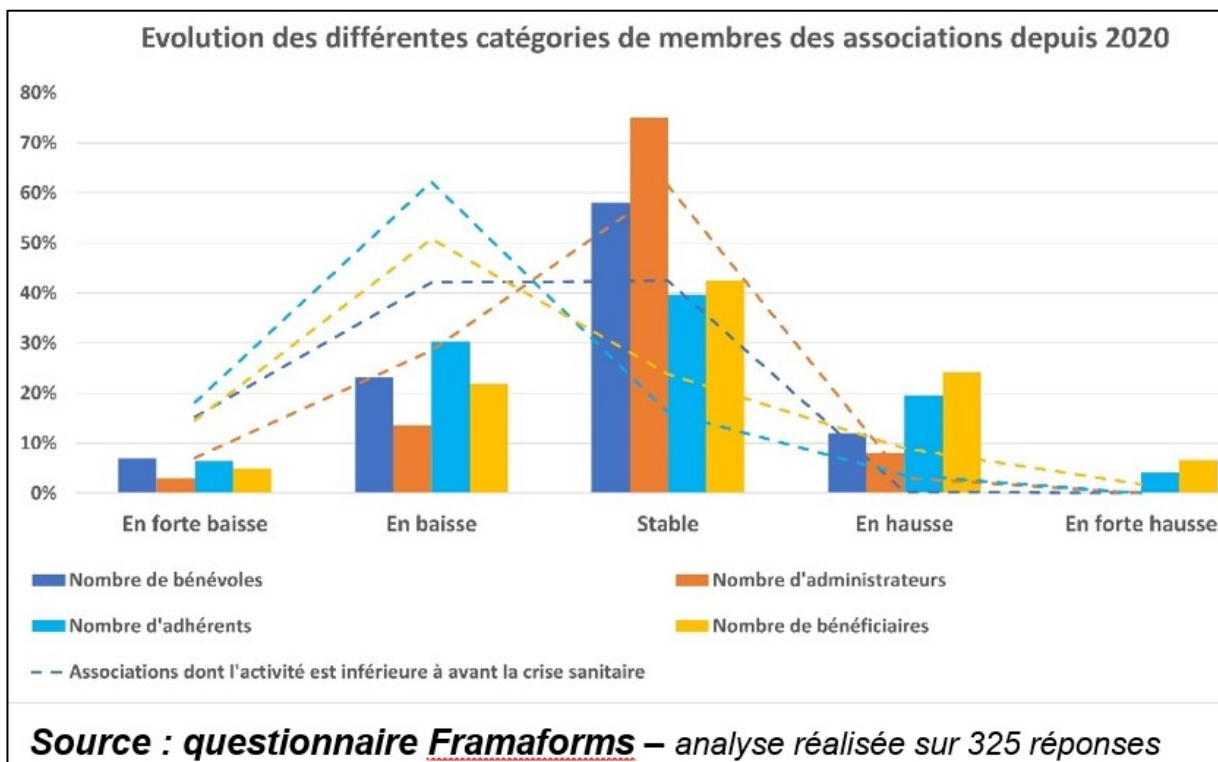
dessous), les associations de sports collectifs⁹³ (45% en dessous, 12% au-dessus) et les associations du champ de l'action socio-culturelle⁹⁴ (50% en dessous, 16% au-dessus) sont concernées. Enfin, lorsque nous prenons en compte l'âge des associations, nous observons que les plus anciennes (plus de 40 ans) sont celles qui rencontrent le plus de difficultés à retrouver leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Quel impact sur les membres des associations ?

Les associations ont pu se positionner sur quatre indicateurs relatifs aux catégories de membres des associations : adhérents, bénéficiaires, bénévoles et administrateurs (voir graphique ci-dessous). L'effet durable le plus significatif concerne les membres adhérents (en baisse dans 37% des associations). Les associations dont l'action est portée vers des bénéficiaires extérieurs ont ainsi été moins freinées dans la reprise de leur activité (en baisse dans 19% d'entre elles). Signe d'une crise sanitaire et sociale, le nombre de bénéficiaires est en hausse dans plus de la moitié des associations du champ « Humanitaire, santé, social ». S'il y a un constat global de diminution

du nombre de bénévoles, tous secteurs d'activités confondus (30% de baisse, 12% de hausse), ce n'est pas le cas des administrateurs, dont le nombre est resté globalement stable, en particulier dans les associations comptant moins de cinq administrateurs.

Les associations qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité précédant la crise sanitaire (représentées par les courbes en pointillé sur le graphique) ont un niveau de baisse deux fois supérieur à la moyenne, quelle que soit la catégorie de membres concernée. Le nombre d'adhérents est en baisse dans 80% de ces associations et le nombre de bénévoles est en baisse dans plus de 50% d'entre elles.



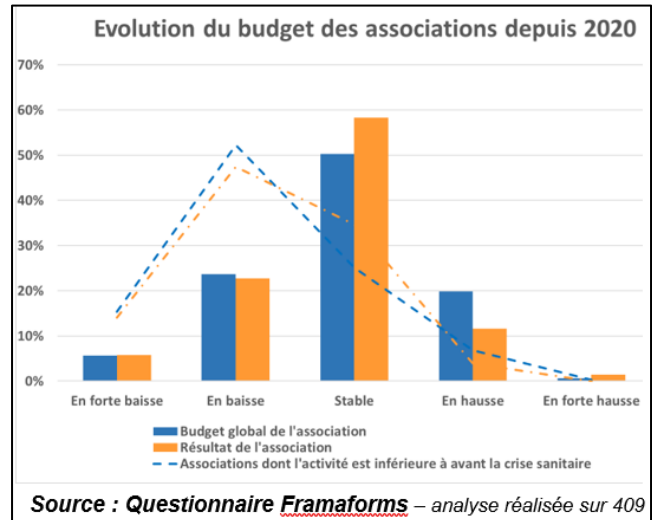
⁹¹ 18 structures répondantes.
⁹² 5 structures répondantes.

⁹³ 18 structures répondantes.
⁹⁴ 19 structures répondantes.

Quel impact sur le budget des associations ?

Si l'on s'intéresse au budget des associations (voir graphique ci-contre), ils ont été jugés stables par la moitié des associations. Malgré l'augmentation du coût de la vie en 2022 et 2023, seules 20% des structures disent avoir enregistré une hausse contre près de 30% de budgets à la baisse. Ce sont surtout les associations employeuses qui ont, semble-t-il, été les plus impactées par l'inflation (37% des budgets en hausse contre 24% en baisse), notamment celles du secteur « Humanitaire, social, santé » (plus de 50% des budgets en hausse) pour qui cette augmentation induit le plus souvent une baisse du résultat. Pour le reste des associations, il y a le plus souvent une corrélation entre l'évolution du budget global et celle du résultat⁹⁵. Là encore, les associations qui ont enregistré une baisse de leurs activités (représentées par les courbes en

pointillé sur le graphique) sont les plus touchées avec une baisse constatée pour près de 70% d'entre elles. C'est l'ensemble de l'écosystème de ces associations qui a été touché.

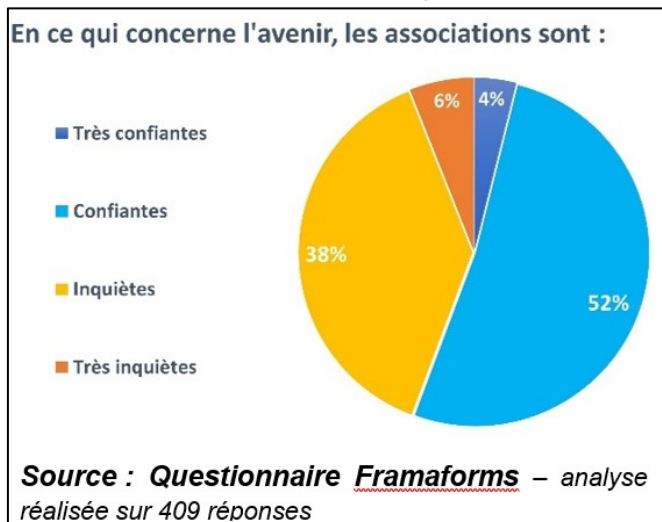


2.2.2 Des perspectives incertaines

Quelle confiance en l'avenir ?

Les membres du comité de pilotage de l'étude avaient fait part, lors de la définition des objectifs, de leur ressenti d'un tissu associatif démoralisé. Afin de mieux appréhender leur moral, il a été demandé aux associations de se projeter sur les années à venir. Si les associations sont en majorité confiantes dans l'avenir (56% d'entre elles), il ne faut pas éluder les nombreuses inquiétudes qui les traversent. La confiance en l'avenir est ainsi loin d'être homogène et dépend d'un certain nombre de paramètres. Si les associations créées il y a moins de 10 ans sont 70% à l'afficher, celles créées il y a plus de 40 ans sont en majorité inquiètes⁹⁶. Si les associations non-employeuses affichent une certaine sérénité⁹⁷, ce n'est pas le cas de la majorité des associations employeuses⁹⁸, surtout dans le secteur sanitaire et social⁹⁹. Enfin, les associations dont l'activité n'est pas revenue au même niveau qu'avant 2020 sont près de 75% à afficher leur inquiétude. 45% d'entre elles assurent manquer de visibilité pour

apprécier l'évolution de leur situation. Le reste se partage équitablement (27%) entre associations optimistes et pessimistes quant à une reprise « normale » de leur activité. Pour certaines d'entre elles, la crise sanitaire a accéléré un processus qui semble inéluctable pour des raisons structurelles (exemple : les associations d'anciens combattants).



⁹⁵ 81% des associations enregistrant une baisse du budget global constatent une baisse du résultat. 10% seulement des associations enregistrant une hausse du budget global constatent une baisse de leur résultat. Il est possible qu'il y ait eu une confusion entre ces deux entités comptables ce qui invite à observer ces résultats avec prudence.

⁹⁶ 57 % d'entre elles sont inquiètes.

⁹⁷ 56% d'entre elles sont confiantes.

⁹⁸ 50,4 % d'entre elles sont inquiètes.

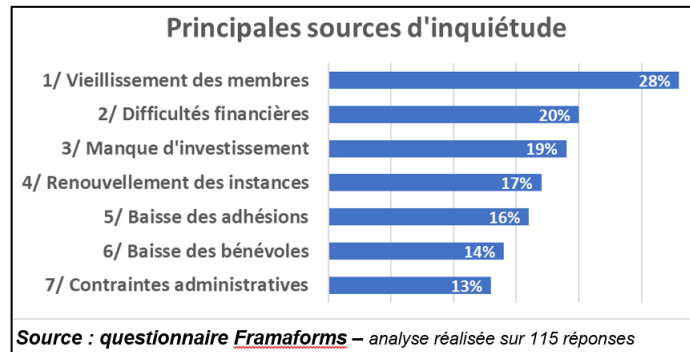
⁹⁹ 62% d'entre elles sont inquiètes.



Quelles sources d'inquiétudes ?

Les associations avaient la possibilité de justifier leur choix. Celles exprimant de l'inquiétude ont été bien plus nombreuses à le faire (65% d'entre elles contre seulement 33% des associations confiantes). Après analyse des 115 réponses obtenues, nous avons pu classer les sources d'inquiétude qui reviennent le plus fréquemment. Le vieillissement des membres, couplé à la perception d'un manque d'investissement des membres arrivés plus récemment et/ou à la baisse du nombre d'adhérents et/ou de bénévoles font craindre, à plus ou moyen terme, une absence de

renouvellement des dirigeants et, en conséquence, la fin de l'activité de l'association. L'autre source d'inquiétudes est liée aux difficultés financières que rencontrent un certain nombre d'associations.



1/ Sur le vieillissement des membres :

- « Les adhérents, administrateurs et bénévoles sont vieillissants et nous peinons à recruter de nouvelles personnes plus jeunes...
« Vu la nature de l'Association et l'âge des Adhérents, moyenne 84 ans, sauf nouvelle guerre »
« La réforme des retraites nous prive de jeunes retraités. »
- « Absence de personne jeune dans l'organisation qui pourrait apporter une nouvelle vision sur des activités, qui pourrait être fédérateur auprès d'autre jeune afin de générer plus de dynamisme... »

2/ Sur les difficultés financières :

- « Notre activité repose essentiellement, ou presque, sur des fonds publics [...]. Seront-ils toujours à la hauteur des besoins de fonctionnement (masse salarial, charges...) ? »
- « L'association est liée à l'activité culturelle [qui] subit aujourd'hui les conséquences de la crise économique [...] : moins de subventions pour les organisateur.trices de spectacles, et moins de capacités financières du côté du public. »

3/ Sur le manque d'investissement :

- « Nous constatons chez la grande majorité de nos adhérents le souhait de "consommer" les activités proposées sans aucune volonté de s'investir dans l'organisation de ces activités. »
- « On sent une démobilitation chez les bénévoles et les adhérents. Les bénéficiaires, plutôt en hausse, présentent un comportement de plus en plus "consommateur" et moins "participatifs". »

4/ Sur le renouvellement des instances :

- « Difficile de renouveler les postes clés arrivant en fin de mandat comme président, trésorier et secrétaire »
« À la suite du départ de certains administrateurs, que va devenir l'association ? »
- « Une partie des membres du CA veulent arrêter leur fonction par manque de temps ou à cause de problèmes de santé. [...] Beaucoup de bonnes volontés pour nous aider, mais pas nécessairement pour s'engager fortement. »





5/ Sur la baisse des adhésions et des bénévoles :

- « Nous rencontrons des difficultés à recruter des bénévoles alors que le nombre de personnes de plus de 50 ans en situation d'isolement et de précarité progresse. »
- « Manque de mobilisation de bénévoles. Déclin déjà engagé avant la crise sanitaire. »
- « Manque d'adhérents. Les cotisations ne suffisent pas à rémunérer la salariée. »

6/ Sur les contraintes administratives :

- « Les besoins administratifs et techniques dans les associations sont de plus en plus professionnalisés »
- « Charge administrative importante, notamment liée à l'emploi de salariés, et gestion par des bénévoles qui n'ont pas les compétences managériales, comptables, et administratives requises »
- « Nous sommes envahis de contraintes administratives... »

Quelles sources de confiance ?

Il est plus difficile de dégager des lignes claires concernant les sources de confiance avancées par les associations. La justification a surtout permis aux associations de nuancer leur optimisme et nous retrouvons, dans un certain nombre de contributions, des éléments cités ci-dessus dans les sources d'inquiétude. Trois thématiques arrivent tout de même à ressortir de manière cohérente. Tout d'abord, les réponses qui témoignent d'une dynamique positive dans le fonctionnement de l'association

avec le sentiment d'une progression de l'association. En second lieu, une plus grande reconnaissance de l'activité par les principaux soutiens institutionnels, permettant à l'association de bénéficier de meilleures conditions d'exercice de son activité. Enfin, une augmentation du nombre de bénéficiaires et d'adhérents qui donne le sentiment à ces associations d'être plus que jamais au cœur des besoins exprimés dans la société.

1/ Une dynamique positive dans le fonctionnement de l'association :

- « Nous menons plus d'activités et les bénévoles sont encore un peu plus engagés »
- « L'association arrive à développer des actions. Nous sommes confiants dans l'avenir [même si] le changement d'échelle de l'association nous préoccupe un peu »
- « Reprise du plaisir de se retrouver entre amis »
- « Bonne dynamique impulsée depuis la mise en place d'une organisation structurée par 3 commissions et le recrutement de bénévoles ces 3 dernières années. »
- « Les bases d'un bon fonctionnement sont posées restent à conforter l'engagement de bénévoles plus jeunes »

2/ Une meilleure reconnaissance de l'activité de l'association :

- « Nous avons de bonnes infrastructures [qui] nous permettant d'évoluer dans les meilleures conditions. »
- « Nous venons d'obtenir une subvention cap-asso permettant de financer en partie un poste de salarié à temps partiel. Cela va nous permettre d'augmenter nos horaires d'ouverture, de toucher plus de monde, d'organiser et animer la vie bénévole,... »
- « Notre association est de plus en plus ancrée. Il y a une belle énergie de ses membres et notre sujet est important. »
- « A la fois confiants et inquiets, selon la reconduction ou la baisse des subventions. »



3/ Une augmentation du nombre de bénéficiaires et d'adhérents :

« [...] Le public est de plus en plus présent, les gens ont besoin de se divertir, d'échanger alors nous pensons que cela va durer au vu des événements extérieurs actuels »

« L'objet de notre association intéresse de plus en plus de personnes et est toujours plus d'actualité »

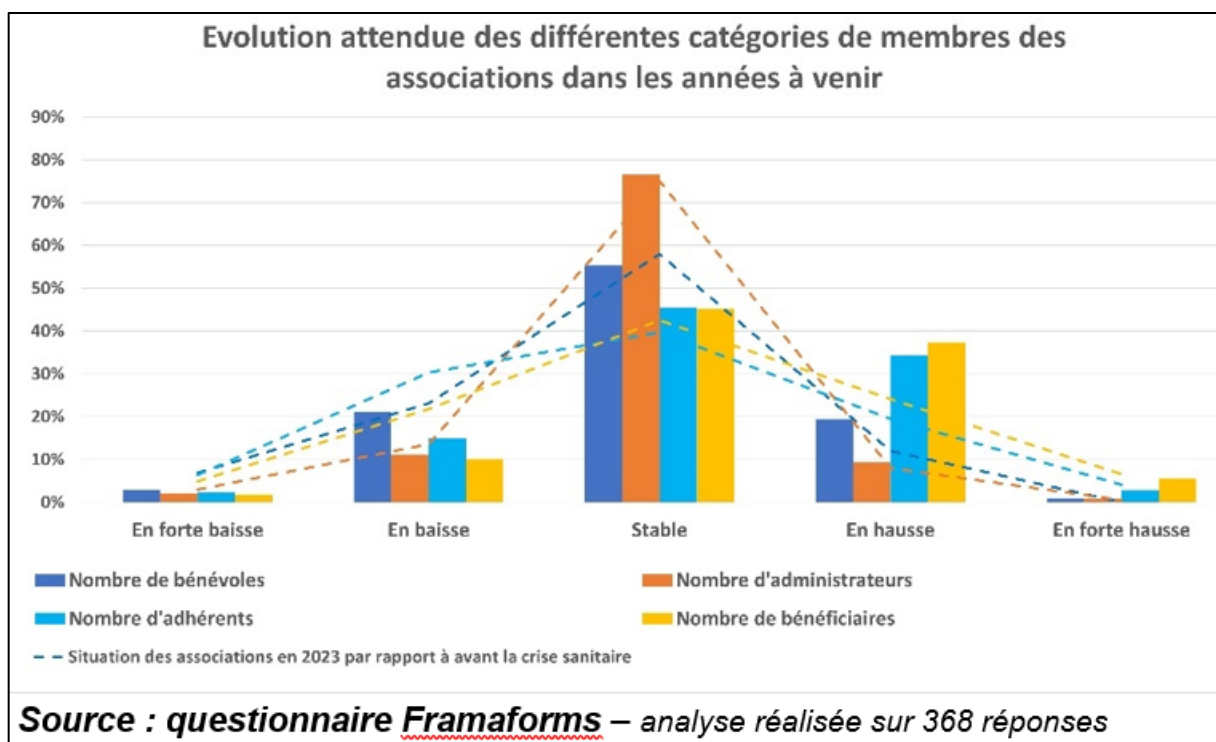
« Nous constatons l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants [...] depuis la fin de la pandémie. Ces personnes viennent d'autres régions et notre association répond à leur besoin d'intégration. »

« L'augmentation du nombre d'adhérents permet d'organiser davantage d'évènements, ce qui attire davantage d'adhérents »

Quelle évolution attendue des membres des associations ?

Les perspectives sont plus réjouissantes que ces dernières années en ce qui concerne l'évolution du nombre d'adhérents (18% en baisse, 37% en hausse) et de bénéficiaires (12% en baisse, 43% en hausse) des associations (voir graphique ci-dessous), y compris pour les associations qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité d'avant la crise sanitaire. En revanche, elles sont beaucoup plus nuancées lorsque nous nous penchons sur l'évolution du nombre de bénévoles (24% s'attendent à une baisse contre 21% à une hausse) ce qui semble indiquer une

tendance de fond qui va au-delà de la crise sanitaire et que nous retrouverons par la suite lorsque nous nous pencherons sur les difficultés rencontrées par les associations¹⁰⁰. S'il y a davantage d'optimisme dans les associations de défense de l'environnement¹⁰¹, l'ensemble des secteurs sont concernés par cette baisse attendue, notamment les secteurs « Education et formation (34,7% de baisse, 0% de hausse) et « Sport et activités de plein air » (27% de baisse, 11% de hausse).



¹⁰⁰ Voir partie 3.1.2 : « Les difficultés exprimées par les associations ».

¹⁰¹ 67% d'entre elles anticipent une hausse du nombre de bénévoles.

3/ Atouts, fragilités et leviers d'action

Après avoir mis en lumière la vitalité du tissu associatif, notamment au regard de la crise sanitaire, nous allons, dans un premier temps, nous intéresser de plus près aux difficultés que rencontrent les associations dans leur quotidien. Et ce, en les mettant en perspectives avec leurs points forts (3.1). Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur les leviers qu'elles sont en capacité d'activer ou qu'elles souhaiteraient activer pour faire face à ces difficultés (3.2).

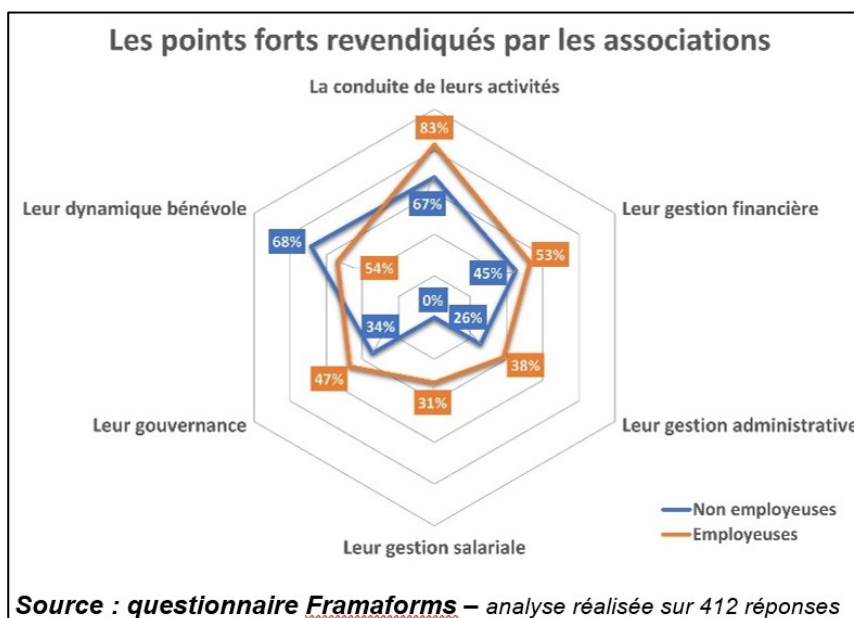
3.1/ Force et faiblesse du tissu associatif

3.1.1/ Les atouts et réussites des associations

Les porteurs de projets associatifs ont conscience de jouer un rôle important dans la société et avaient à cœur de mettre en avant les points forts de leurs associations et, pour un certain nombre d'entre eux, les éléments de réussite dont ils étaient particulièrement fiers.

Les points forts des associations

Le questionnaire donnait la possibilité aux associations de se positionner sur plusieurs items, sans limite dans le nombre de choix. Même si elles avaient le droit à une option supplémentaire, nous observons que les associations employeuses sont globalement plus sûres d'elles (3 items cochés en moyenne contre 2 pour les non-employeuses), notamment sur les questions de



gouvernance et de gestion administrative. Les deux items qui reviennent le plus, quel que soit le statut des associations, sont la conduite des activités et la dynamique bénévole. Mais les associations qui se reposent exclusivement sur l'activité bénévole la mettent davantage en avant (plus des 2/3 d'entre elles). Si l'on se penche sur les autres items, nous notons que leur choix dépend souvent d'un certain nombre de paramètres. Ainsi, plus une association prend de l'envergure, plus elle va afficher de certitudes concernant sa gestion financière¹⁰² et

administrative¹⁰³. Lorsque l'on regarde les données territoriales, l'une d'entre elle paraît significative. Les associations situées sur l'arrondissement de Blois sont bien plus à l'aise dans leur gestion administrative que les associations situées sur l'arrondissement de Romorantin (54% des associations de Blois contre 30% des associations de Romorantin). Une analyse par thématique n'offre en revanche pas de résultat significatif.

¹⁰² Dans une fourchette incluant les associations avec des budgets supérieurs à 0, 1 000, 10 000, 50 000 et 200 000 €, elles sont respectivement 15, 43, 56, 58 et 71 % à avoir coché « la gestion financière ».

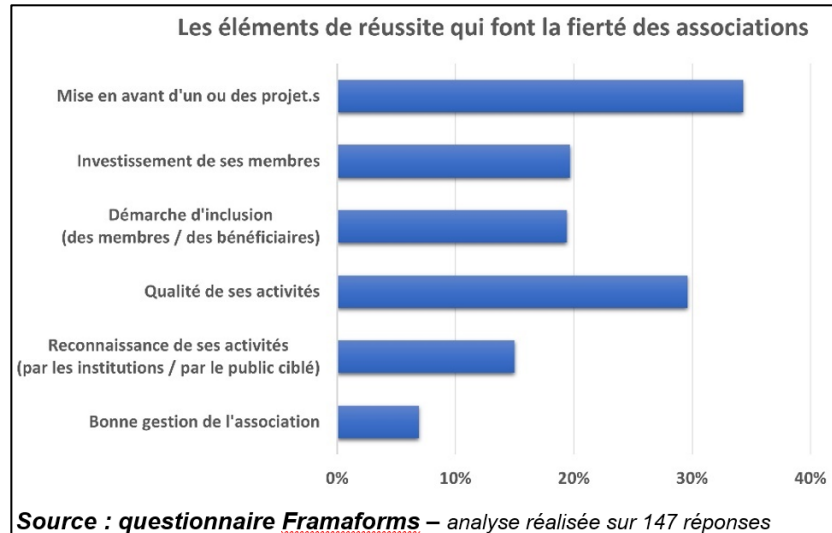
¹⁰³ Dans cette même fourchette de budgets, elles sont respectivement 10, 25, 34, 36 et 50% à avoir coché la gestion administrative.



Les éléments de réussite.

147 associations ont présenté un élément de réussite les rendant particulièrement fières et que l'on a été en mesure de classer en 6 catégories (une contribution pouvant être classée dans 2 catégories). Un peu plus d'un tiers d'entre elles ont choisi de mettre en avant un ou des projet.s ponctuel.s d'envergure ayant mobilisé beaucoup d'énergie mais avec un résultat à la hauteur de l'investissement des membres de l'association. Près de 30% ont mis en avant la qualité de l'activité principale, souvent favorisée par une bonne cohésion de groupe et une volonté d'inclusion des membres adhérents et/ou

des bénéficiaires. Enfin, certaines associations ont choisi, plus à la marge, de mettre en avant la bonne gestion de l'association qui a permis le maintien des activités / d'un salarié malgré une conjoncture jugée difficile.



La qualité des activités et leur reconnaissance :

« L'itinérance sur tout le Loir et Cher qui permet aux personnes éloignées de Blois de pouvoir profiter d'activités sociales, sportives et culturelles. »

« Nous constatons un changement très positif des personnes accompagnées qui n'hésitent pas à témoigner des apports bénéfiques des bénévoles. »

« Le sourire des enfants à chaque manifestation individuelle ou collective. »

« la fidélisation de nos adhérents qui est le reflet de la qualité des activités proposées et de l'esprit familial qui règne au sein du club »

La mise en avant de projets ambitieux :

« La création de collectes en faveur de l'Ukraine en collaboration avec des associations, écoles, et hôpitaux du département et [avec l'appui d'une] fédération en lien direct avec l'Ukraine pour le transport du matériel médical »

« Avoir créé un rendez-vous culturel annuel et pérenne dans un territoire rural dont les habitants sont assoiffés de culture et répondre à leur attente en les impliquant très largement à l'élaboration de ce moment de partage [...] et de cohésion locale. »

« Reprise de l'association en sommeil depuis 3 ans et organisation dès la première année de 3 événements originaux, marquants et salués par notre public »

L'investissement des membres et les démarches d'inclusion :

« La création d'une section jeune qui regroupe plus de 100 jeunes de moins de 28 ans »

« L'éducation à la vie associative, la prise de responsabilité des jeunes adhérents »

« l'arrivée de nouvelles personnes, conquises par l'état d'esprit du club »

« La diversité du tissu social des bénévoles »

La bonne gestion de l'association :

« Maintenir un club de football dans une commune de 600 habitants »

« Une capacité remarquable d'adaptation aux contraintes économiques »

« Les projets sont discutés et le CA s'engage avec volonté et respect quand un choix est fait »

« Le fait d'avoir pu pérenniser un emploi pendant 20 ans (hors période COVID) »



3.1.2/ Les difficultés exprimées par les associations

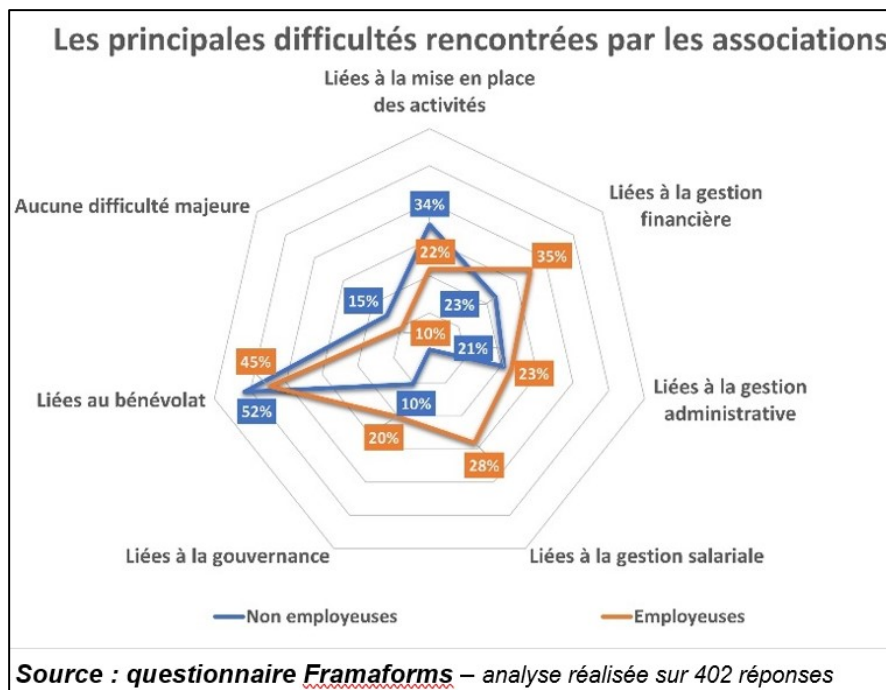
Les associations avaient la possibilité de se positionner sur trois sources de difficultés principales maximums. En fonction des choix opérés, ils pouvaient alors sélectionner plusieurs sources de difficultés spécifiques, sans limite de choix cette fois-ci. L'analyse des réponses se fait donc sur deux niveaux.

Les difficultés principales

Si 15% des associations n'expriment aucune difficulté particulière, notamment dans les petites ou les très grandes associations¹⁰⁴, les autres ont saisi en moyenne 1 difficulté ½. Pour

plus de la moitié des associations, le bénévolat constitue la difficulté principale, qu'elles soient employeuses ou non. Si les associations non-employeuses rencontrent plus de difficultés dans la mise en place des activités (34% contre 22%), les associations employeuses sont davantage mises à défaut dans la gestion financière (35% contre 22%) et salariale (28%). A noter que deux fois plus

d'associations employeuses rencontrent des difficultés dans la gouvernance¹⁰⁵. Mais il y a sans doute un biais selon la nature de la personne ayant répondu au questionnaire¹⁰⁶.



Une évolution des difficultés dans le temps ?

Nous retrouvons peu ou prou les mêmes difficultés qui avaient été exprimées lors de l'enquête réalisée en 2010 par l'Observatoire de l'économie et des territoires. Mais, dans le contexte de la crise financière de 2008, les associations avaient davantage mis en avant leurs difficultés financières. Si les associations non-employeuses plaçaient bel et bien le bénévolat comme leur difficulté principale, ce

n'était pas le cas des associations employeuses et ce n'était pas avec une telle marge. Cela confirme que la crise sanitaire a pu amplifier un phénomène qui traverse en toile de fond la vie associative. L'augmentation du nombre de dissolutions ces dix dernières années est sans doute le symptôme le plus préoccupant dans un territoire qui connaît, en parallèle, un léger déclin démographique.

Les difficultés spécifiques

Il aurait été plus aisé de classer les 30 difficultés spécifiques en fonction du nombre de réponses que chacune d'entre elles avaient recueillies. Néanmoins, les associations ayant été limitées dans le choix du nombre de thématiques

principales (3 maximum) mais pas dans le choix du nombre de thématiques spécifiques, le poids de chacune d'entre elles pouvait être surévaluée ou sous-évaluée en fonction du choix initial. Afin de faire ressortir au plus juste

¹⁰⁴ Parmi les associations assurant ne rencontrer aucune difficulté, 86% d'entre elles ont un budget inférieur à 10 000 € ou supérieur à 200 000 €. Ces deux tranches ne représentent pourtant que 69% de l'ensemble des associations.

¹⁰⁵ Gouvernance = c'est la manière avec laquelle les membres de l'association prennent des décisions dans le système de contraintes et de normes défini dans ses statuts.

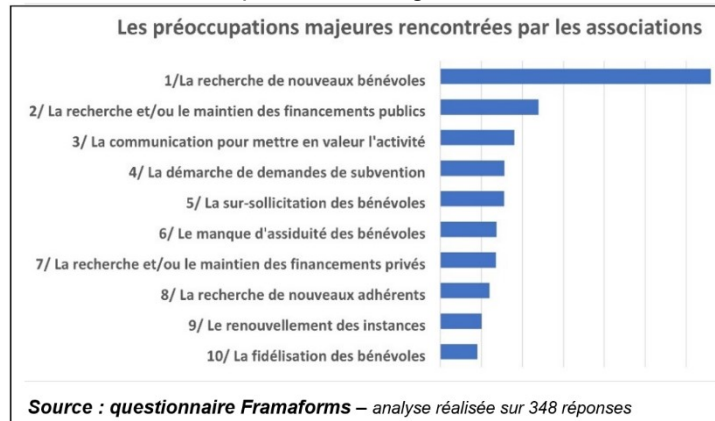
¹⁰⁶ Lorsque le questionnaire est complété par des salariés, ce taux monte en effet à 27% contre 14% quand il est complété par des membres bénévoles.





les préoccupations des associations, nous avons donc décidé de pondérer le résultat obtenu pour chaque thématique spécifique avec le poids qu'elle pèse au sein de sa thématique principale¹⁰⁷. C'est la recherche de nouveaux bénévoles qui arrive, de très loin, en tête des suffrages, plébiscité par 40% des associations et par 80% des associations ayant coché le bénévolat comme difficulté principale. Elle arrive dans un contexte de sur sollicitation des membres bénévoles déjà présents, d'un manque d'assiduité d'un certain nombre d'entre eux et des difficultés à les fidéliser. On retrouve par ailleurs trois préoccupations liées aux financements publics et privés, deux liées à l'activité, les associations ne sachant pas comment la mettre en valeur pour attirer de nouveaux adhérents. Enfin, si la question du

renouvellement des instances se retrouve aussi bas, c'est surtout dû au fait que les associations n'ont pas considéré la gouvernance comme une difficulté principale¹⁰⁸. Il est très probable qu'un certain nombre d'associations répondantes l'aient inclus dans la recherche de nouveaux bénévoles sans se douter qu'il était à chercher dans les problèmes de gouvernance.



Des difficultés inégales selon le profil des associations

Les difficultés rencontrées par les associations ne sont pas homogènes et dépendent de multiples paramètres. Lorsque nous nous intéressons à l'âge des associations, nous constatons que les associations les plus jeunes ont davantage de difficultés dans la gestion financière¹⁰⁹. Lorsque nous nous intéressons au territoire d'implantation, nous observons un plus grand nombre de difficultés administratives dans les associations situées dans les petites intercommunalités, beaucoup moins dans celles implantées dans les deux

agglomérations¹¹⁰. Enfin, lorsque nous nous intéressons au secteur d'activités, nous relevons de fortes disparités. Seules 34% des associations du champ « Culture » rencontrent des difficultés liées au bénévolat contre 79% des associations du champ « Education et formation ». La gestion financière pose des problèmes pour 42% des associations du champ « Humanitaire, social, santé », mais pour seulement 19% des associations du champ « Sport et activités de plein air ».

¹⁰⁷ Exemple : 80 associations ont coché la case « sur sollicitation des bénévoles », soit 20 % de l'ensemble des associations (2^{ème} total le plus élevé) mais seulement 39% des associations qui rencontrent des difficultés dans la thématique principale « bénévolat ». La démarche de demande de subvention a été cochée par 52 associations, soit 13% de l'ensemble des associations (9^{ème} total le plus élevé) mais 60% des associations qui rencontrent des difficultés dans la thématique principale « Gestion administrative ». Après pondération, elles se retrouvent toutes les deux au même niveau (80*0,39 et 52*0,6 = 31), respectivement aux 5^{ème} et 4^{ème} rangs.

¹⁰⁸ « Le renouvellement des instances » n'a été coché qu'à 30 reprises par les associations mais par près des 2/3 des associations

ayant choisi la question de la gouvernance comme l'une de leur difficulté principale.

¹⁰⁹ Les associations de moins de 10 ans représentent 30% de l'ensemble des associations mais 46% des associations rencontrant des difficultés sur la gestion financière.

¹¹⁰ Les associations des six plus petites intercommunalités, dans le Perche, la Beauce et la Sologne, représentent 16% de l'ensemble des associations mais 25% des associations rencontrant des difficultés dans leur gestion administrative. Les associations d'Agglopolys et du Territoire vendômois représentent 46% de l'ensemble des associations contre seulement 34% des associations rencontrant des difficultés dans leur gestion administrative.



3.2 Quels leviers pour faire face aux difficultés ?

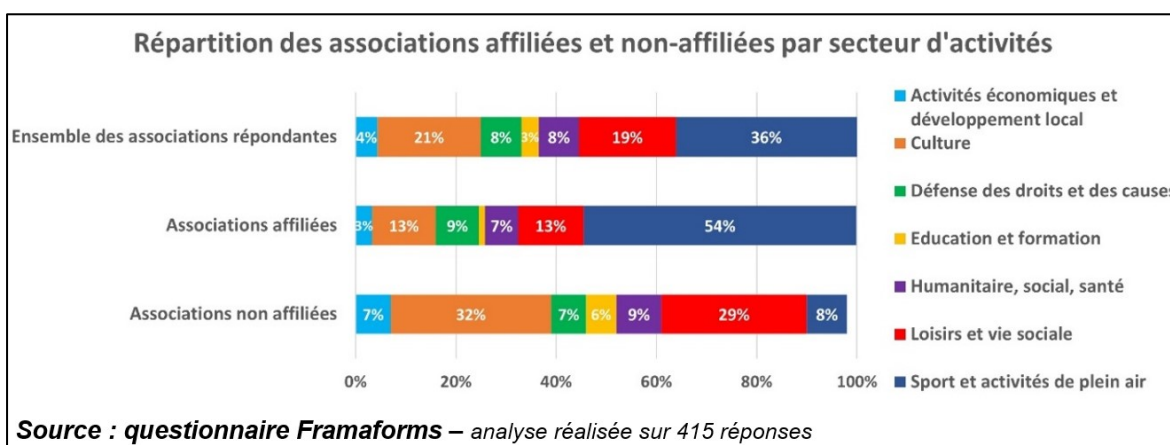
Pour faire face à l'ensemble des défis qui se posent à elles, les associations peuvent activer différents leviers. Tout d'abord en interne, où elles peuvent notamment s'appuyer sur le réseau associatif auquel elles se sont affiliées (3.2.1). Dans un deuxième temps en externe, en s'appuyant sur des structures ressources, spécialisées dans l'accompagnement des associations (3.2.2), ou en recherchant des coopérations inter-associatives (3.2.3).

3.2.1/ L'affiliation à un réseau

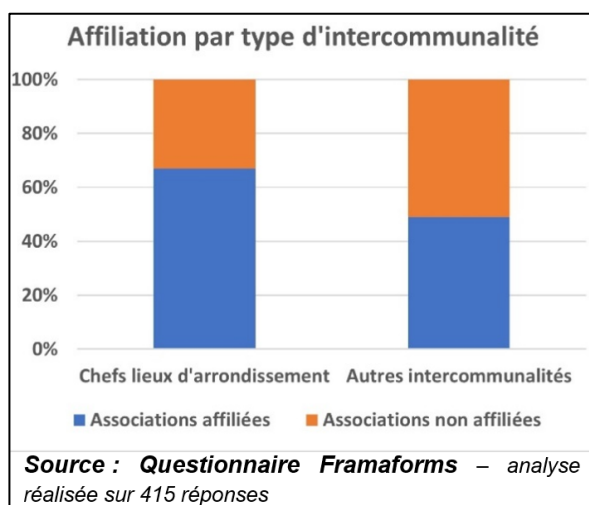
Profil des associations affiliées et non affiliées

Près de 60% des associations sont affiliées à un réseau associatif¹¹¹. Le secteur d'activité joue un rôle déterminant dans le choix pour les associations de s'affilier ou non. C'est le cas de 90% des associations du champ « Sport et activités de plein air » pour qui l'affiliation à une fédération est prérequis pour participer aux compétitions officielles. C'est aussi le cas de 86% des associations employeuses du champ « Humanitaire, social, santé ». C'est une

pratique en revanche beaucoup moins commune dans les secteurs « Culture » « Education et formation » et « Loisirs et vie sociale », dans lesquels moins de 40% d'entre elles sont affiliées. Les associations employeuses sont aussi davantage affiliées que les autres, quels que soient les secteurs d'activité (74% d'entre elles contre 57% des non-employeuses).



S'il n'y a pas de différence territoriale marquée lorsque l'on compare les trois arrondissements, on constate qu'il y a une affiliation plus forte sur les intercommunalités des trois chefs-lieux d'arrondissement (67% d'entre elles) que sur les autres territoires (49% des associations qui y ont leur siège). Cette différence est encore plus marquée lorsque l'on ne prend pas en compte les associations sportives (50% sur les trois chefs-lieux, 33% sur le reste du territoire). La proximité avec les grands réseaux associatifs, situés en grande majorité dans les villes principales favorise sans doute cette affiliation de proximité.



¹¹¹ Ce taux est sans doute un peu surévalué, ce qui peut s'expliquer par une présence importante des associations sportives mais, aussi, par la diffusion du questionnaire par les réseaux associatifs départementaux. S'il existe donc une différence notable avec les

chiffres avancés dans les études nationales (PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p 62), qui avancent un chiffre juste au-dessus de la moyenne, les tendances observées dans cette partie sont fidèles aux observations nationales.

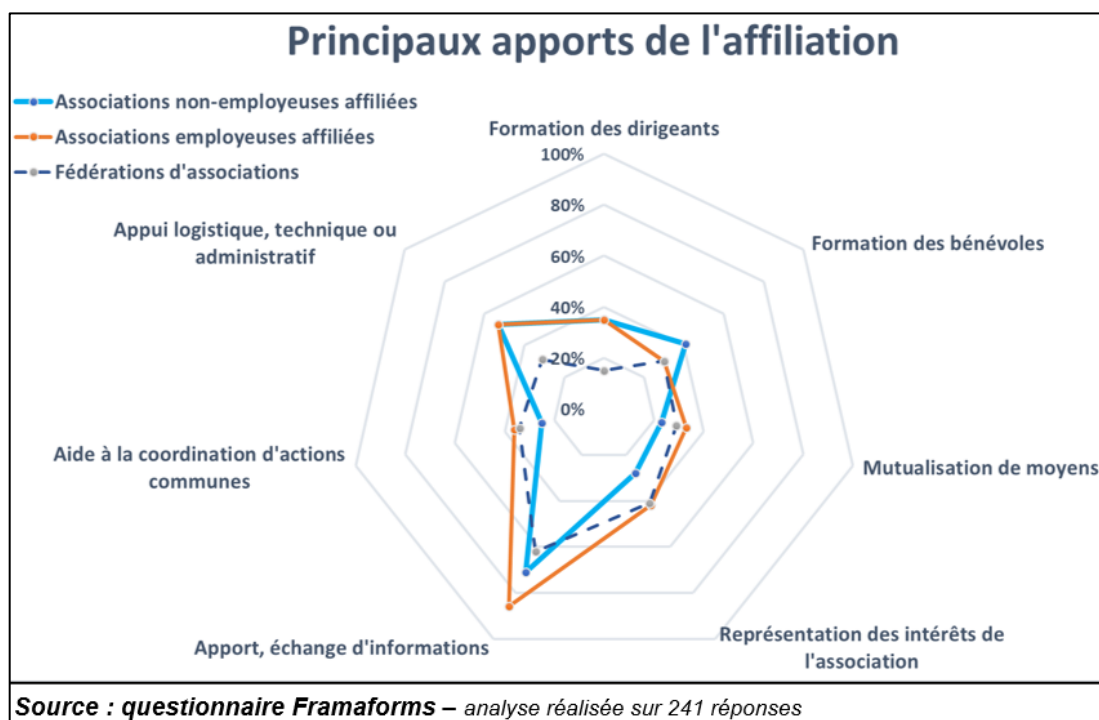
L'âge des associations est aussi un facteur important puisque, sans prendre en compte les associations sportives, 69% des associations de plus de 40 ans sont affiliées contre seulement 33% des associations de moins de 20 ans. C'est une réalité qui est également observée dans les études nationales¹¹² et qui ne traduit pas nécessairement une baisse

Les apports de l'affiliation

Les associations affiliées voient plusieurs avantages à cette affiliation (voir graphique ci-contre). Sur les sept propositions qui leur étaient soumises, elles en ont coché en moyenne près de 3 par structures¹¹⁵. Près de 75% d'entre elles mettent en avant l'apport et l'échange d'information que favorise cette mise en réseau. Plus de la moitié évoque l'appui logistique, technique et administratif qui leur est offert grâce à l'affiliation. Si les associations du champ « Sport et activités de plein air » sont près de la

globale des adhésions, au contraire¹¹³. Les jeunes associations ont tendance à se créer de façon isolée et n'adhèrent à des réseaux que quelques années plus tard¹¹⁴. C'est peut-être aussi le marqueur d'associations plus anciennes qui ont mieux résisté aux aléas rencontrés au cours de leur existence grâce à cette appartenance à un réseau.

moitié à mettre en avant la formation de leurs dirigeants et de leurs bénévoles, ce n'est le cas que pour moins d'1/4 des autres associations. Il y a un peu plus d'attentes sur la formation des bénévoles dans les associations non-employeuses. Les associations employeuses voient, quant à elles, un bénéfice plus important de leur affiliation dans quasiment tous les autres domaines, et ce à proportion égale. En conséquence, nous nous retrouvons avec deux figures qui se ressemblent.



Lorsque nous nous intéressons à la vision des fédérations (ligne bleue en pointillé), nous retrouvons grosso modo le même ratio entre

chaque type d'apport mais à un niveau le plus souvent en-deçà des associations affiliées. S'il faut prendre ces résultats avec précaution¹¹⁶,

¹¹² PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p. 61.

¹¹³ Les études nationales montrent que la proportion d'associations qui adhèrent à un réseau est en augmentation continue depuis 2005, traduisant notamment l'obligation du secteur associatif de se structurer du fait de nouvelles réglementations, de besoins d'accès à l'information, etc.

¹¹⁴ PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, op.cit., p. 61.

¹¹⁵ 2,8 pour les associations non-employeuses et 3,2 pour les associations employeuses.

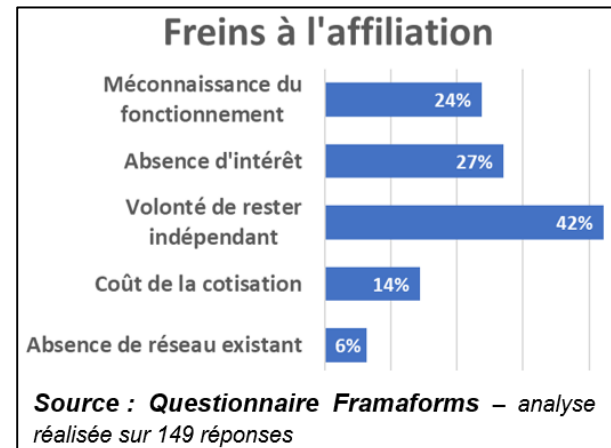
¹¹⁶ Outre le faible nombre de réponses, celles-ci sont en effet susceptibles d'être biaisées. Par exemple, pour les associations sportives, c'est le CDOS qui assure la formation des dirigeants bénévoles pour l'ensemble des clubs. Le district, autre fédération sportive qui regroupe les associations départementales d'une ou plusieurs disciplines, est en charge de la formation technique des bénévoles. Elle ne va donc pas cocher la formation des dirigeants comme un apport pour ses associations affiliées. Cela crée donc un décalage avec la perception que ces dernières ont de leur affiliation.

cela montre qu'il y a une certaine adéquation entre les aspirations des associations affiliées et ce que pensent leur apporter les fédérations auxquelles elles sont attachées. Lorsque nous interrogeons d'autres données collectées, nous pouvons mettre en avant un autre apport des fédérations : leur capacité à accompagner les associations vers les dispositifs d'aide prévus par les institutions. C'est le cas, par exemple,

Les freins à l'affiliation

Si environ 1/4 des associations non affiliées mettent en avant la méconnaissance et/ou l'absence d'intérêt pour un fonctionnement en réseau, l'argument principal pour plus de 40% d'entre elles, qu'elles soient employeuses ou non, tient dans leur volonté de rester indépendantes (42%). C'est particulièrement le cas sur l'arrondissement de Vendôme (62%). Seules 15% de ces structures évoquent l'aspect financier. 6% des associations ont aussi mis en avant un autre argument qui ne leur était pas proposé dans le questionnaire. Il s'agit de l'absence d'un réseau existant dans leur champ d'intervention.

des contrats aidés, mobilisés par 90% d'associations affiliées. C'est aussi le cas du service civique. 85% des associations employeuses qui ont recours au volontariat sont affiliées et 69% des associations non-employeuses. L'intermédiation¹¹⁷, qui passe le plus souvent par une affiliation, est un vrai levier pour l'accueil de volontaires, y compris dans des associations non professionnalisées.



3.2.2/ L'appui sur des structures ressources

Si 2/3 des associations assurent résoudre les difficultés rencontrées en ne s'appuyant que sur leurs ressources internes, qu'elles soient affiliées ou non, le reste se tourne vers des structures ressources qui ont vocation à accompagner les associations sur leur territoire.

Précisions méthodologiques

Les associations ont répondu à trois questions successives leur demandant vers quel.s interlocuteur.s elles se tournaient dans un premier temps, dans un second temps, puis dans un troisième temps. Dans un souci de cohérence, les associations qui disaient résoudre leurs difficultés en interne n'avaient pas à répondre à ces questions. Nous nous retrouvons, en conséquence, avec un nombre de réponses trop faible (102 au total) pour répondre à l'objectif initial de faire une analyse territoriale des réseaux d'aide mobilisés dans chaque intercommunalité. Avec du recul, il

aurait fallu ajouter la question suivante qui aurait sans doute, même si nous n'avons aucune certitude, recueilli plus de voix : « votre association s'est-elle déjà tournée vers un interlocuteur extérieur pour résoudre des difficultés rencontrées dans sa gestion ? ». Avec toutes les précautions prises eu égard au faible nombre de réponses, nous avons néanmoins suffisamment de matière sur les deux premiers interlocuteurs pour dégager quelques tendances observées à l'échelle départementale.

Profil des associations qui demandent une aide extérieure

Il n'y a pas un profil d'associations qui se dégage, quel que soit le critère pris en compte (territoire, secteur d'activité, associations affiliées ou non, etc.). Les associations employeuses sont

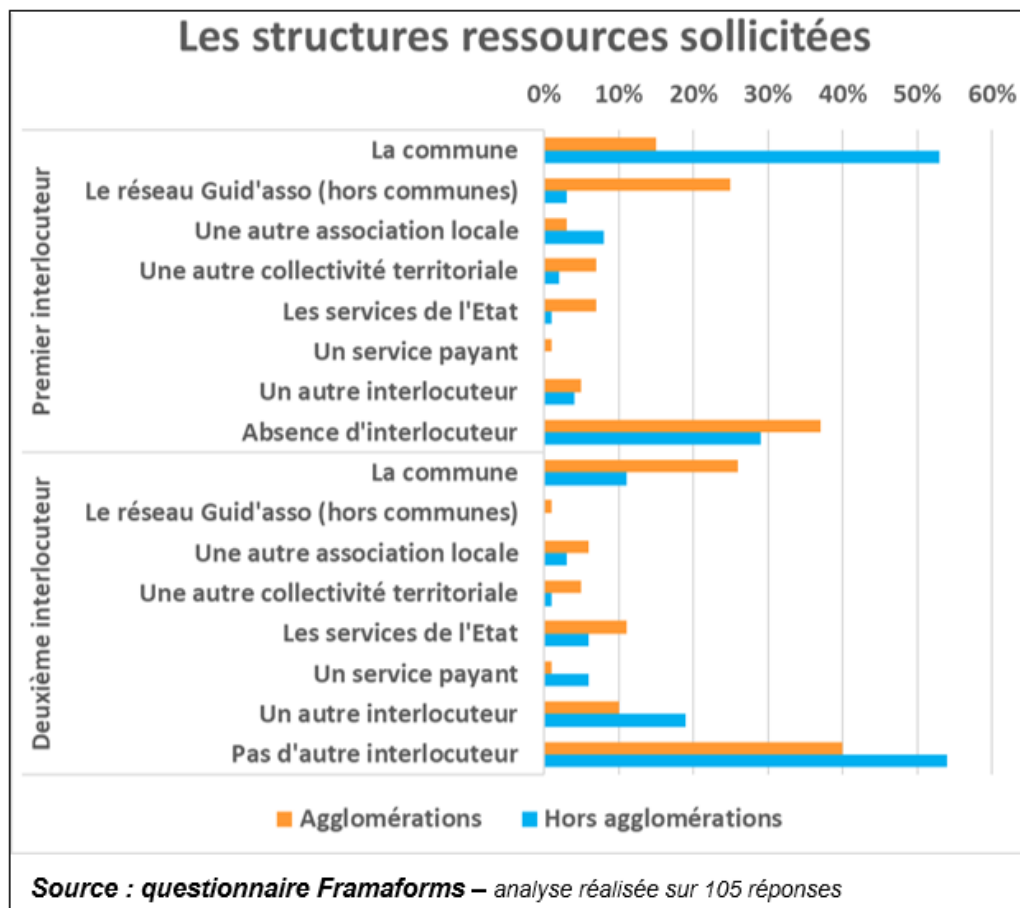
néanmoins davantage en demande d'une aide extérieure puisque seule la moitié d'entre elles disent pouvoir faire face à leurs difficultés en ne s'appuyant que sur leurs ressources internes.

¹¹⁷ La gestion administrative, le recrutement et le suivi des volontaires sont gérés par une association qui les met à disposition d'autres associations.

La commune comme unique interlocutrice en secteur rural

La commune est l'interlocutrice principale des associations, qu'elles soient employeuses ou non. Elle est même le seul interlocuteur repéré pour plus de la moitié des associations situées en dehors des deux agglomérations. Hors agglomération (52 associations), il s'agit en effet du premier interlocuteur pour 53% des associations qui y ont leur siège. Pour les 47% restantes, les 2/3 d'entre elles n'ont pas d'interlocuteur. S'agissant du deuxième

interlocuteur (34 associations concernées), il n'y en a pas pour plus de la moitié d'entre elles. Les associations de ces territoires se tournent à la marge vers d'autres associations locales (10% d'entre elles) mais il n'y en a qu'une infime partie qui se tournent vers d'autres collectivités territoriales (3%), vers les services de l'Etat (2%) ou vers le réseau d'aide reconnu par les services de l'Etat¹¹⁸ (3%)



Une plus grande diversité d'interlocuteurs sur les deux agglomérations

La tendance est très différente dans les deux agglomérations (50 associations). Seules 16% d'entre elles se dirigent dans un premier temps vers la commune alors qu'elles sont 25% à se tourner vers les structures ressources du réseau Guid'asso (hors collectivités). Si elles sont 37% à ne pas avoir d'interlocuteur, elles ont un spectre plus large puisqu'elles sollicitent, même

si cela reste à la marge, aussi bien les services de l'Etat (7%) et les collectivités territoriales (7%). S'agissant du 2ème interlocuteur (36 réponses), ce sont les communes (26%) et les services de l'Etat (11%) qui reviennent le plus. Mais il est utile de préciser que 40% d'entre elles n'ont pas d'autres interlocuteurs.

¹¹⁸ Il s'agit du réseau Guid'asso. Hors communes, il est composé des structures suivantes : Le Centre de ressources à la vie associative (CRVA 41) porté par la Ligue de l'Enseignement 41 / le dispositif local d'accompagnement porté par BGE 41 / le comité départemental olympique et sportif (CDOS 41) / Vend'asso / La

maison des animations de Lamotte-Beuvron. Ces structures étaient mentionnées dans le questionnaire pour que les associations répondantes ne soient pas freinées le nom d'un réseau récent et encore mal identifié.



Un secteur d'activité qui a de l'influence

En faisant une analyse thématique, nous constatons que les associations des secteurs « Humanitaire, social, santé » et « Défense des droits et des causes » ne s'adressent que rarement aux communes (1 sur 20), quel que soit leur siège social (11 en agglo, 9 hors agglo). Si près de la moitié d'entre elles n'ont pas d'interlocuteur il y a trop peu de réponses pour pouvoir s'avancer sur les structures ressources

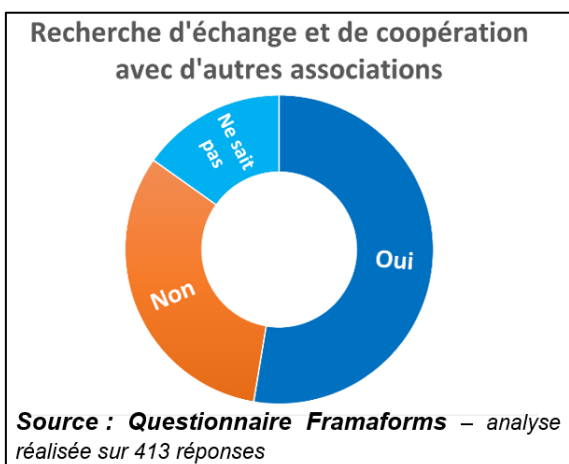
privilegiées par l'autre partie de ces associations. Seules 20% des associations des secteurs « Culture » et « Loisirs et vie sociale » (39 associations) n'ont pas d'interlocuteur. En dehors de leur réseau fédéral, les associations sportives (31) peinent quant à elles à trouver d'autres interlocuteurs pour les accompagner (42% sont sans interlocuteur).

3.2.3/ La recherche de coopération inter-associative

Profil des associations en demande de coopération

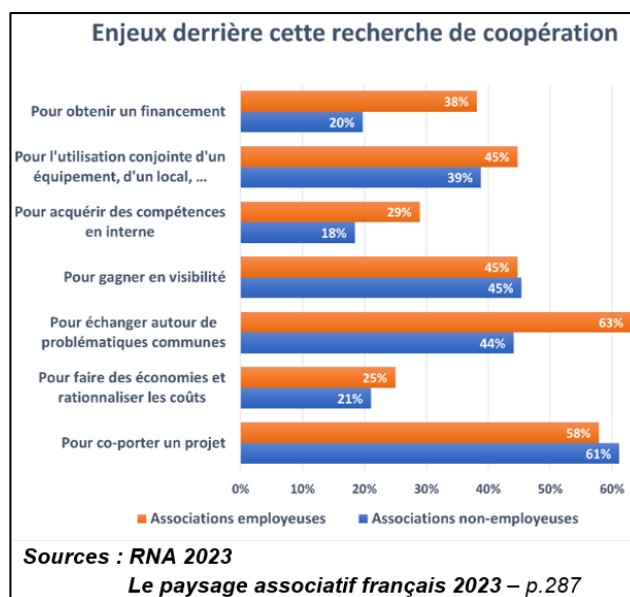
Les associations ont été interrogées, dans un dernier temps, sur leur recherche d'échange et de coopération avec d'autres associations. Une petite majorité d'entre elles (53%) sont intéressées de rentrer dans une telle

dynamique, avec de fortes disparités en fonction du secteur d'activité auquel elles appartiennent. Si nous excluons les associations des secteurs « Sport et activités de plein air » et « Loisirs et vie sociale », moins motivées sur ce sujet¹¹⁹, le taux monte à près de 67 %. Nous constatons une forte demande des associations qui interviennent à un niveau départemental et au-delà (65%), beaucoup moins pour celles qui interviennent à un niveau communal et en deçà (42%). Lorsque l'on s'intéresse au niveau territorial de coopération attendue, il est à un niveau supra-communale pour plus de 75% des associations répondantes. La plupart recherchent cette coopération au niveau territorial juste au-dessus de celui de leur activité. Cela montre bien une volonté de travailler avec des associations ayant une activité similaire à la leur.



Les enjeux d'une telle coopération

Les enjeux qu'elles expriment à ce sujet confirment cette impression. Pour près de 60% des associations, employées ou non, l'un de leurs objectifs est de co-porter un projet avec, pour objectif secondaire, de gagner en visibilité. Si près des 2/3 des associations employées y voient également un moyen d'échanger autour de problématiques communes, c'est le cas pour moins de la moitié des autres associations. Enfin, l'intérêt matériel (celui d'utiliser conjointement un équipement ou un local) l'emporte sur l'intérêt financier (celui d'obtenir un financement ou faire des économies), notamment sur les deux agglomérations, où il s'agit d'un enjeu pour près de la moitié des associations contre 1/3 sur les autres territoires.



¹¹⁹ Ces deux secteurs se situent à, respectivement, 37 et 47% de réponses positives.



Conclusion

Un paysage associatif riche et varié...

L'analyse des données publiques et celles obtenues par le biais du questionnaire en ligne nous ont permis d'esquisser le paysage associatif en Loir-et-Cher. Il se caractérise par un certain nombre de traits communs à l'ensemble du département et qui font écho aux observations dessinées à l'échelle nationale. Sur une fourchette estimée à entre 6500 et 7500 associations actives, près des 2/3 d'entre elles sont ainsi réparties dans trois

... mais avec peu de spécificités

Les caractéristiques rurales du département et l'absence de métropole expliquent que les associations du secteur « Humanitaire, social et santé » y siègent moins. Elles n'en demeurent pas moins présentes, en particulier sur Agglopolys, mais sous la forme d'établissements secondaires, qui constituent la moitié des établissements employeurs de ce secteur. Ce qui fait la spécificité du

secteurs d'activités : « Sport et activités de plein air » en tête, suivi de « Loisirs et vie sociale » et « Culture ». Près de 90% d'entre elles n'accueillent aucun salarié et les ¼ agissent à un niveau local avec une proportion importante d'associations ayant un rayonnement intercommunal. Comme au niveau national, l'action sociale concentre près de la moitié des emplois associatifs, lesquels représentent 9% des emplois du secteur privé du département.

département, mais qui est loin d'être une exception au niveau national, c'est la présence importante d'associations de Chasse et de pêche, en particulier sur l'arrondissement de Romorantin. Une autre spécificité, que l'on retrouve au sein des associations employeuses, est la présence en nombre des groupements d'employeurs associatifs, en particulier dans le secteur agricole.

Des dynamiques territoriales qui s'opposent et s'accroissent avec la crise sanitaire

Lorsque nous nous intéressons à la dynamique associative du département, nous constatons des différences très marquées avec les observations faites au niveau national. Si, depuis 2011, le taux de création se situe légèrement en-deçà du taux national, celui des dissolutions est quant à lui près de deux fois supérieur. Avec une trajectoire opposée entre les arrondissements de Blois, qui profite du dynamisme d'Agglopolys, et de Romorantin, ce que l'on peut mettre en parallèle avec la courbe

démographique de ces deux territoires. En ne prenant en compte que les associations dissoutes, qui ne constituent qu'une partie des associations qui cessent leur activité, nous sommes proches d'une dissolution pour deux créations sur le Romorantinais contre une sur trois dans le Blésois (et une sur cinq au niveau national). La crise sanitaire a accéléré ce processus avec, en 2020 et 2021, un nombre de dissolutions en nette progression sur les arrondissements de Romorantin et Vendôme.

Des associations qui ont en majorité tourné la page de la crise sanitaire mais...

Si nous pouvons être rassuré sur l'état général des associations encore actives un an après la fin de cette crise sanitaire, le tableau que l'on peut en faire est loin d'être homogène selon le profil des associations interrogées et nous invite à la nuance. Près d'1/3 des associations assurent ainsi ne pas avoir retrouvé leur niveau d'activités d'avant la crise sanitaire. Ce taux monte à près de 40% lorsque l'on s'intéresse à

l'évolution du nombre d'adhérents, dont la baisse est l'effet le plus durable que revêt cette crise. Si les associations sont une majorité à être confiantes dans l'avenir et ont plutôt bon espoir de voir leurs effectifs d'adhérents augmenter dans les années à venir, ce n'est pas le cas lorsqu'elles sont interrogées sur l'évolution du nombre de bénévoles.

... avec une préoccupation majeure : la recherche de nouveaux bénévoles

Si la baisse du nombre d'adhérents semble conjoncturelle, celle du nombre de bénévoles apparaît en effet plus structurelle. La recherche de nouveaux bénévoles constitue d'ailleurs, et de loin, la plus grande préoccupation des associations de Loir-et-Cher, devant la

recherche de financement, laquelle préoccupe davantage les associations employeuses. Cette baisse du nombre de bénévoles est d'autant plus problématique qu'elle se fait dans un contexte de vieillissement des membres, source d'inquiétude la plus partagée et que l'on arrive





à rendre concret en s'intéressant à l'âge des administrateurs. Dans près du 1/3 des associations, au moins la moitié des administrateurs ont ainsi plus de 65 ans. Et ce alors qu'une majorité d'associations s'appuie sur un noyau restreint de bénévoles réguliers. Il

Des associations résilientes...

La plupart des associations arrivent à faire face à ces difficultés en ne s'appuyant que sur leurs ressources internes. La dynamique bénévole, qui constitue leur difficulté principale, est aussi l'atout majeur des associations. Ce sont les bénévoles en place qui arrivent le mieux à transmettre leur expérience et leur savoir-faire aux nouveaux arrivants, en particulier dans le

...dans un environnement en mutation

Nous pouvons observer un changement structurel lorsque nous comparons les associations les plus anciennes et les plus récentes : une place plus importante laissée aux femmes dans l'administration des associations. Il s'agit sans doute d'un levier, y compris dans les associations traditionnellement masculines. En revanche, les

Des associations le plus souvent organisées en réseau...

Si un certain nombre d'associations ont le souci de rester indépendante, le levier principal pour palier à un déficit de transmission reste l'affiliation à un réseau associatif. Plus de la moitié des associations, en particulier dans le secteur sportif, sont affiliées. Au-delà de l'apport et de l'échange d'information qu'elle favorise, l'affiliation peut jouer un rôle dans la montée en compétence des bénévoles. A ce titre, la différence de perception par secteur sur ce qu'apporte le réseau dans la formation des bénévoles et des dirigeants est saisissante. Les associations sportives et de l'action sanitaire et sociale sont plus de la moitié à le mettre en

... avec un accès inégal aux structures ressources

Pour les associations qui ont besoin d'un appui extérieur pour les aider à résoudre les difficultés qu'elles rencontrent, l'accès aux structures ressources est inégal. Et ce, même s'il est utile de préciser que, peu importe le territoire, 1/3 des associations n'ont aucun interlocuteur identifié. Dans les deux agglomérations, les associations s'adressent à une grande diversité d'interlocuteurs, notamment ceux reconnus par les services de l'Etat au sein du réseau Guid'asso. En revanche, les associations situées en secteur rural ont, dans leur écrasante majorité, un seul et unique interlocuteur

y a donc, sur ce point, un véritable défi pour les pouvoirs publics et les structures qui accompagnent les associations de réussir à créer une passerelle visible et reconnue entre les associations et les personnes qui souhaitent s'investir dans une cause ou une autre.

cadre des activités dispensées par l'association mais, aussi, dans sa gestion. D'où la nécessité, pour les bénévoles arrivés au bout de leur engagement, de trouver une relève pour assurer la continuité d'activités et de projets qui font leur fierté et qui contribuent à favoriser le lien social et une culture de l'engagement.

associations ont plus de difficultés à intégrer des jeunes dans leurs instances, ce qui pourrait pourtant permettre une acculturation à la gestion associative et assurer une continuité sur le long terme. Le volontariat associatif, peu connu et mobilisé à la marge par les associations du département pourrait servir de levier.

avant contre moins du quart des autres associations affiliées. Il y a donc, pour elles, un enjeu important de structuration de la formation des bénévoles. Affiliées ou non, les associations sont une majorité à être en demande d'échange et de coopération avec d'autres associations locales, que ce soit pour co-porter un projet et gagner en visibilité, pour mutualiser les ressources ou pour échanger autour de problématiques communes. Il y a sans doute une réflexion à avoir sur la manière d'envisager le fonctionnement en réseau avec, peut-être, plus d'horizontalité.

identifié : la commune. C'est sans doute ce qui explique pourquoi les associations du secteur rural rencontrent plus de difficultés dans la gestion administrative, en particulier dans la numérisation des démarches et la relation avec l'administration. Cela pose en tout cas la question de la visibilité des structures ressources dans les zones les plus isolées du département et la nécessité d'un meilleur maillage du territoire avec la commune comme point d'ancrage.

